

CONSEIL MUNICIPAL
28 SEPTEMBRE 2016 A 20h00
- ORDRE DU JOUR -

Approbation du procès-verbal du 22 juin 2016

FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- | | | |
|---------------------|---|--|
| M. MEDINA | 1 | Décision modificative n°2 du budget Ville 2016 |
| M. ASSOULINE | 2 | Garantie d'emprunt accordée à la société Valophis-Habitat – programme d'acquisition en VEFA d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes au 50-60 avenue Sainte-Marie |
| MME BESNARD | 3 | Approbation de la convention cadre de partenariat pour la mise en valeur de l'église Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé |
| MME CARRESE | 4 | Actualisation des tarifs de la restauration pour adultes, de la restauration scolaire de et des accueils de loisirs périscolaires maternels du soir |

RESSOURCES HUMAINES ET OPTIMISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

- | | | |
|--------------------|---|-------------------------------------|
| M. DARNAULT | 5 | Modification du tableau des emplois |
|--------------------|---|-------------------------------------|

FAMILLE, ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRE

- | | | |
|------------------|---|---|
| MME TUNG | 6 | Convention entre la Ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découverte organisées dans les écoles publiques de la Ville |
| MME VERON | 7 | Approbation de la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville relative à l'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale |
| MME FAURE | 8 | Approbation des conventions entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville relatives au « Plan de rénovation – équipement d'accueil de jeunes enfants » |

URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- | | | |
|----------------------|----|---|
| MME CROCHETON | 9 | Fixation de la durée d'exonération de la taxe d'aménagement dans le cadre de la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) relative au site IGN |
| MME CROCHETON | 10 | Validation du programme de l'équipement public de l'IGN |
| M. DAMAS | 11 | Déclassement des parcelles de terrain communales 1 rue des Vallées/3 av. Joffre |
| MME QUERON | 12 | Cessions des parcelles de terrain communales 1 rue des Vallées /3 av. Joffre |
| MME GOUEL | 13 | Cession de la parcelle de terrain communale 182 av. Gallieni/3 rue des Vallées |
| M. MURGIA | 14 | Versement de la Subvention surcharge foncière Alouette-Pouchard |
| M. LE TYMEN | 15 | Subventions ADIL |
| MME CROCHETON | 16 | Demande du label APICITE |

**CULTURE, COMMUNICATION, DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET ADMINISTRATION
GENERALE**

SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

- M. BOULLE** 18 Avenant n°9 à la convention financière avec l'association « ASM Handball »
- MME SEVESTRE** 19 Avenant n°9 à la convention financière avec l'association « La Saint-Mandéenne »
- MME SEVESTRE** 20 Avenant n°6 à la convention financière avec l'association « Le Football Club »
- MME SEVESTRE** 21 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 761 € au profit de l'association « Amakal »
- M. TINEL** 22 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Union de Défense des Intérêts des Anciens Combattants (UDIAC) »
- MME TRIMBACH** 23 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « Solidarité Défense »

DECISIONS DU MAIRE

- 24 Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016**

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 28 septembre 2016 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 22 septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Philippe IZRAELEWICZ, pouvoir donné à M. Julien WEIL
 M. Nicolas COHEN, pouvoir donné à M. ASSOULINE
 M. Renald BEJAOUI, pouvoir donné à Mme Joëlle AICH
 Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Luc ALONSO

ETAIENT ABSENTS :

M. Marc MEDINA, adjoint au maire (absent pour l'approbation du pv et le point 2)

M. Jean BOKOBZA, conseiller municipal

M. Jean EROUKHMANOFF, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2016

M. LE MAIRE : Comme il est de tradition, je vais demander à notre Assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de notre séance du 22 juin 2016. Monsieur ALONSO, je vous en prie.

M. ALONSO : Pages 3, le point 2, détermination du nombre d'adjoints. Notre groupe s'est abstenu et n'a pas voté pour.

M. ALONSO : Page 4, dénomination des commissions municipales, notre groupe n'a pas voté pour, mais s'est abstenu.

M. ALONSO : Et page 41. En fait, vous avez inversé nos votes. Nous n'avons pas voté pareil avec Madame ROBINET. C'est la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'école Ohel Barouch.

M. LE MAIRE : Ohel Barouch. D'accord.

M. ALONSO : Moi, j'ai voté pour. Et Madame ROBINET a voté contre.

M. LE MAIRE : Ok. Merci Monsieur ALONSO. Y a-t-il d'autres observations ?

M. DAMAS : En page 2, Monsieur le Maire, quatrième paragraphe, il y a juste une petite erreur, il y a un verbe qui a été oublié. Je voulais vous dire aussi que j'avais transmis à ses deux fils.

M. LE MAIRE : Merci cher Olivier. Eh bien écoutez, mes chers collègues, sous réserve de ces observations, je vais mettre cette approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin aux voix. Que celles et ceux qui ont pouvoir n'oublient pas de lever deux fois les deux mains.

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

1. Décision modificative n°2 du budget Ville 2016

M. MEDINA : A la fin du 3ème trimestre 2016, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes comme le détaille le tableau suivant :

Fonctionnement

Dépenses

Nature	Décision
6042 ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	- 7 000,00 €
65541 Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	50 000,00 €
6681 Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	3 120 000,00 €
6682 Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	863 000,00 €

6748	Autres subventions exceptionnelles	3 706,27 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	16 665,00 €
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	164 210,53 €
Total dépenses DM		4 210 581,80 €

Fonctionnement

Recettes

Nature		Décision
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 997,23 €
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	1 945,27 €
74758	Participations d'autres groupements	50 000,00 €
76811	produits financiers - Fonds de soutien - Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	118 215,65 €
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 226,99 €
7788	Produits exceptionnels divers	21 196,66 €
796 (042)	Transferts de charges financières	3 120 000,00 €
796 (043)	Transferts de charges financières	863 000,00 €
Total recettes DM		4 210 581,80 €
Résultat fonctionnement		0,00

Investissement

Dépenses

Nature		Décision
2188	Autres immobilisations corporelles	7 000,00 €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 120 000,00 €
Total dépenses DM		3 127 000,00 €

Investissement

Recettes

Nature		Décision
1641	Emprunts en euros	3 120 000,00 €
28051	Concessions et droits similaires	16 426,00
28184	Amortissements - Autres immobilisations corporelles - Mobilier	239,00 €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	164 210,53 €
Total recettes DM		3 300 875,53 €
Résultat Investissement		173 875,53 €

M. LERAY : Juste une remarque, une explication de vote. Dans le droit fil de notre position sur le budget principal, nous voterons contre cette modification.

Le Conseil Municipal a adopté la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2016 de la Commune comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 3 M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Lucile ROBINET

Pour : 27 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH , M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU

2. Garantie d'emprunt accordée à la société Valophis-Habitat – programme d'acquisition en VEFA d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes au 50-60 avenue Sainte-Marie

M. ASSOULINE : Le 22 juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé la garantie d'emprunt accordée à la société VALOPHIS HABITAT pour le programme d'acquisition en VEFA d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes située 50-60 avenue Sainte Marie à Saint-Mandé.

Or, le Crédit Foncier s'est aperçu qu'il manquait la mention relative à l'indemnité de remboursement anticipé.

Le Conseil Municipal a approuvé l'indemnité de remboursement anticipé pour cette garantie d'emprunt et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente et à intervenir au nouveau contrat de prêt passé entre la banque du Crédit Foncier de France et l'emprunteur comme suit :

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Pascale TRIMBACH , M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

3. Approbation de la convention cadre de partenariat pour la mise en valeur de l'église Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé

MME BESNARD : Le classement de l'église Saint-Louis, au titre des monuments historiques, le 10 septembre 1996, a consacré la valeur exemplaire de cet édifice et marqué le point de départ d'un désir de reconquête de sa notoriété, partagé par tous les acteurs : le diocèse de Créteil (propriétaire civil), la Paroisse Saint-Louis (propriétaire canonique), l'Etat et les deux communes de Vincennes et de Saint-Mandé.

Considérant ce qui précède et compte tenu du caractère remarquable de l'église Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé tant sur le plan historique qu'architectural et patrimonial, des actions d'importance ont déjà été engagées à l'initiative du Diocèse de Créteil et de l'Association pour la Mise en Valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé (AMIVALE).

Il est convenu que les villes de Vincennes et de Saint-Mandé s'associent aux côtés de l'AMIVALE et de la Paroisse Saint Louis de Vincennes-Saint-Mandé en concluant une convention-cadre actant les grands principes communs de collaboration.

A ce titre, la Ville de Saint-Mandé s'engage à verser :

- 15 000 € au titre des travaux engagés sur la tribune de l'orgue pour l'année 2016,

□ 15 000 € dans le cadre de la restauration des vitraux en perspective de la mise en valeur du patrimoine architectural local au titre de l'exercice 2017.

M. LE MAIRE : Merci chère Eveline. Merci Madame le conseiller. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Monsieur LERAY, je vous en prie.

M. LERAY : Merci Monsieur le Maire. Je suis bien sûr sensible à la qualité architecturale de cette église. Néanmoins, je constate, comme tout le monde, qu'elle n'est pas sur le territoire de Saint-Mandé, elle est sur le territoire de la ville de Vincennes. Alors, on lui donne ici une dénomination Saint Louis de Vincennes – Saint-Mandé qui correspond à l'appellation que lui donne l'église catholique, mais qui ne s'impose nullement aux pouvoirs publics. Je constate qu'à Vincennes, on l'appelle Saint Louis de Vincennes, tout simplement, qu'elle est située sur le territoire de Vincennes. C'est donc à Vincennes de subvenir, je crois, aux travaux que pourrait nécessiter son état. Je crois que la ville de Saint-Mandé n'a pas à subventionner cette église, la ville de Vincennes est une ville largement aussi riche que saint-Mandé, elle est deux fois plus peuplée. Elle a largement les moyens, je crois, de subvenir aux travaux de cette église. Nous, nous avons déjà une église qui nous coûte cette année 60 000 euros, je crois, pour remplacer les abat-sons. On a une église qui est très bien entretenue, c'est très bien ainsi, mais je crois qu'on n'a pas besoin d'aller subventionner une église qui se situe hors de notre territoire. Par ailleurs, je trouve que cette décision est mal venue, parce que l'année où précisément on abaisse les crédits du CCAS de 100 000 euros, aller subventionner une église sur une commune extérieure, je trouve que c'est un peu fort. C'est-à-dire que ce sont les pauvres qui subventionnent l'église. D'habitude, c'est un peu le contraire, je crois. Donc, nous sommes défavorables à ce projet.

M. LE MAIRE : Monsieur LERAY, je comprends tout à fait que vous ne souhaitiez pas aider la revalorisation de cette église, c'est votre droit le plus absolu. Mais justifier que c'est le CCAS qui finance cette église, c'est un peu outrageant, si vous me permettez. Je voulais vous le dire très gentiment et avec tout le respect que nous vous devons tous. Nous n'avons pas baissé de 100 000 euros les crédits du CCAS, nous avons simplement ajusté le Budget Primitif sur les normes qui étaient nécessaires pour assurer le service des personnes en difficulté dans notre commune et vous savez qu'il n'a jamais manqué un centime dans l'ensemble des prestations que nous offrons aux personnes en difficulté.

Je pourrais d'ailleurs évoquer le témoignage du Président du Conseil départemental du Val-de-Marne qui était présent, il y a quelques semaines, ici même à Saint-Mandé où nous avons revu les conventions qui nous lient avec lui sur l'ensemble des prestations sociales. Nous avons convenu que ce que nous faisons et les uns et les autres était largement, pour l'instant, suffisant et que s'il y avait souci de budget, très naturellement, nous avons les DM, Monsieur le maire-adjoint chargé des finances, pour abonder ce que nous avons dit pendant le budget les besoins du CCAS. A condition, naturellement que le vice-président délégué du CCAS, qui est ici, si Madame QUERON et tous ceux qui en font partie le signalaient à commencer par les services. Or, nous n'avons pour l'instant pas cette nécessité. Un budget, ça vit, il est adapté aux réalités naturellement des comptes et des besoins. Il y a des crédits qui sont adoptés pour des travaux, qui ne sont pas abondés parfois. On les remet, on les reporte, ils sont réutilisés pour d'autres éléments. C'est strictement la même chose pour le fonctionnement et en particulier du fonctionnement du CCAS.

Concernant l'église Saint Louis de Vincennes, nous avons le souci – dans le cadre de la mutualisation que nous faisons avec la ville de Vincennes – non pas d'aider l'église, mais j'allais dire l'objet patrimonial que représente l'église de Saint Louis de Vincennes – Saint-Mandé. Nous avons déjà passé une convention pour l'orgue. Là, il s'agit de venir faire un geste pour accentuer la remise en état de l'église qui, depuis sa construction, en 1922 a beaucoup souffert. C'est un élément patrimonial. C'est un élément aussi touristique. On n'en a pas beaucoup autour de nous. Elle est liée, dans la rue Fays et la rue Céline Robert, quasiment à Saint-Mandé, une grande partie de Saint-Mandé la fréquente. Nous avons le souci, et à la demande de Julien WEIL, notre adjoint chargé à la culture et Jacques GUIONET, notre conseiller municipal délégué, d'étendre les capacités d'intervention pour créer des activités culturelles supplémentaires, en particulier des concerts. Et l'Association qui gère l'église en ce sens, pour la mise en valeur de l'église, va pouvoir nous accueillir et nous allons dans le programme, cher Julien, envisager des concerts pour les Saint-Mandéens. Ils seront naturellement ouverts à tous, puisqu'ils sont ouverts naturellement à toute la population possible.

Alors voilà, il s'agit plutôt de regarder cette convention qui est motivée par un intérêt culturel, pratique de l'orgue, organisation des concerts, visites historiques, Journées du Patrimoine. Nous avons le souci aussi de renforcer l'année prochaine ces Journées du Patrimoine qui sont un peu légères chez nous puisque nous n'avons plus de patrimoine sauf notre Hôtel de Ville ou quelques maisons classées. Nous avons aussi un parcours historique. Tout ça fait partie d'un ensemble que nous voulons valoriser. Et puis, comme nous faisons partie de l'établissement ParisEstMarne&Bois, c'est aussi une manière de mutualiser et de mettre en valeur notre patrimoine ; j'espère que demain et après-demain, puisque nous avons la première Commission Culture, nous allons évoquer de créer un Festival d'Orgues de l'Est parisien qui couvrira l'ensemble des communes de l'EPT n°10 et parce que nous avons de très beaux orgues. Soit, des efforts ont été faits pour les revaloriser, soit, ils sont de très beaux orgues. Et nous avons à Saint-Maur un Conservatoire régional qui vient d'être requalifié en véritable responsable de l'orgue avec un grand organiste qui dirige le conservatoire municipal et avec une école d'orgues reconnue au niveau francilien.

Je pense que tout cela vient apporter de l'eau au moulin à la politique culturelle que nous voulons mettre en œuvre dans nos communes.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre de partenariat pour la mise en valeur de l'église Saint Louis de Vincennes – Saint-Mandé comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH , M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

4. Actualisation des tarifs de la restauration pour adultes, de la restauration scolaire de et des accueils de loisirs périscolaires maternels du soir

MME CARRESE : Contractuellement prévus dans le marché passé entre le prestataire de restauration (SOGERES) et la collectivité, les tarifs applicables des repas, goûters et denrées fournis sont indexés sur l'évolution des prix à la consommation (base de calcul : mois d'avril 2014 et 2015). Cette année, cet indice connaît une augmentation de 1,02 %.

L'augmentation des tarifs de l'ordre de 1,02 % en direction des usagers des accueils périscolaires du soir maternels, des cantines scolaires et adultes amène à modifier les grilles tarifaires comme indiqué ci-dessous :

- Tarifs des accueils de loisirs périscolaires du soir :

Tarif unitaire soir (par accueil périscolaire du soir)	
2016	2017
Pour les maternels : 2,72 €	Pour les maternels : 2,75 €

- Taux d'effort maternel et élémentaire :

Taux d'effort (prix du repas = taux d'effort X quotient familial)	
2016	2017
Pour les maternels : 0,0021	Pour les maternels : 0,00212
Pour les élémentaires : 0,0022	Pour les élémentaires : 0.00222

- Tarifs plancher et plafond maternels et élémentaires :

Elémentaire	
2016	2017
Tarif minimum : 2,60 € Tarif maximum : 5,80 €	Tarif minimum : 2,63 € Tarif maximum : 5,86 €
Maternel	
Tarif minimum : 2,40 € Tarif maximum : 5,30 €	Tarif minimum : 2,42 € Tarif maximum : 5,35 €

- Le tarif « social » (pris en charge par le CCAS sur dossier) :

2016	2017
Pour les maternels : 0,33 € Pour les élémentaires : 0,34 €	Pour les maternels : 0,33 € Pour les élémentaire : 0,34 €

- Tarifs de la restauration scolaire et adultes

TYPE DE REPAS	Tarif unitaire payé par l'utilisateur 2015-2016	Tarif unitaire payé par l'utilisateur 2016-2017
Repas adulte self municipal	3.75	3.79
Repas adulte self municipal invité	0	0
Repas adulte restaurant scolaire	3.67	3.71
Repas adulte restaurant scolaire invité	0	0
¼ Cidre, bières	0.56	0.57
¼ Vin rouge / rosé	0.91	0.92
SODA	0.66	0.67
¼ Eau minérale	0.18	0.18
Jus de fruit	0.60	0.61
Café	0.38	0.38
¼ Cidre, bières (invité)	0	0
¼ Vin rouge / rosé (invité)	0	0
SODA (invité)	0	0
¼ Eau minérale (invité)	0	0
Jus de fruit (invité)	0	0
Café (invité)	0	0
Fruit du matin	0	0
Café décaféine	0.38	0.38
Thé	0.12	0.12
Suppl. hors d'œuvre ou fromage ou yaourt ou fruit ou dessert	0.58	0.59
Suppl. hors d'œuvre ou fromage ou yaourt ou fruit ou dessert (invité)	0	0

Ces augmentations entraînent la modification des documents afférents à ces tarifs à destination des usagers (annexe du règlement de fonctionnement/grille tarifaire, supports de communication...).

M. TURBAN : Oui. Est-ce qu'on pourrait avoir une ventilation du nombre d'enfants par tranches avec ce nouveau quotient ?

M. LE MAIRE : Je vais pouvoir vous donner, ou Madame CARRESE va pouvoir vous donner, le nombre de familles et à peu près qui a payé plus et qui a payé moins. Pour la ventilation par enfants, vous avez peut-être la ventilation, Madame CARRESE. C'est un peu trop tôt ?

Mme CARRESE : Au jour d'aujourd'hui, c'est trop tôt. Le tarif a été mis en place au 1^{er} février. Ce que l'on peut vous dire, on a des masses globales, c'est l'augmentation et la baisse en nombre de familles. Il faut que je retrouve mon papier. Excusez-moi, je n'ai pas de tête. En tout, il y a presque 1 200 familles. Il y a 1 198 familles sur la ville. Il faut savoir que seules 1 039 familles ont fait calculer leur quotient. C'est-à-dire que vous avez 159 familles qui représentent 15 % des familles qui n'ont pas fait calculer leur quotient, parce qu'elles jugent que c'est inutile dans la mesure où leurs ressources dépassent les plafonds maximums. Ils savent que c'est inutile de faire la démarche où ils ne souhaitent pas faire la démarche. Sur les 1 039 familles qui ont fait calculer leur quotient, 526 familles ont vu leurs factures diminuer, 496 familles ont vu leurs factures augmenter, et 17 familles ont gardé le même taux. C'est normal qu'il n'y ait que 17 familles qui aient à peu près le même tarif, puisqu'avec le taux d'effort, chacun paye en fonction et de ses revenus et de la composition de sa famille. Pour 17 familles, c'est resté aux alentours de 3,30 euros. On va attendre d'avoir fonctionné sur une année complète pour avoir des chiffres affinés, mais on vous les donnera.

M. TURBAN : Et pour les 15 %, qu'est-ce qui se passe ? Ils payent le maximum ?

Mme CARRESE : Ils payent le tarif plafond qui est quand même un tarif abondé par la ville, puisque le coût du repas est de l'ordre de 6,90 euros et que le coût maximum du repas est de 5,80 euros. Donc, la ville – y compris pour les personnes qui sont au maximum, qui sont au plafond – contribue à la charge du repas.

M. TURBAN : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame PROVINI voulait dire quelque chose.

Mme PROVINI : Oui. Tout à fait. Je pense que vous avez déjà répondu à la question diverse que j'ai posée qui était justement d'avoir un peu un bilan sur le quotient familial.

Mme CARRESE : On l'aura si vous voulez, c'est un peu trop tôt. Et d'ailleurs, pour qu'on puisse véritablement comparer complètement, il faudra attendre l'année suivante puisqu'on n'aura pas une année civile complète encore l'an prochain. On aura des chiffres. Ils sont quand même assez révélateurs.

Mme PROVINI : Donc, ce sont 628 familles qui ont vu le prix baisser, c'est ce que vous disiez et 496 qui ont vu le prix augmenter.

Mme CARRESE : 526.

Mme PROVINI : 526. Pardon.

Mme CARRESE : 526.

Mme CARRESE : 496 ont vu leurs factures augmenter.

Mme PROVINI : Merci. Sur ce point-là, bien sûr l'augmentation du prix de la cantine est simplement liée à l'inflation. On n'est pas du tout opposé à ce qui est dans le contrat. Simplement, je reviens sur le fait que le prix-plancher nous paraît trop élevé, à 2,60 euros ou 2,63 euros désormais. Pour cette raison, nous allons nous abstenir.

Mme CARRESE : Je vous rappelle que sur dossier et là, une commission va bientôt se réunir, nous avons bien sûr gardé les tarifs très sociaux. C'est-à-dire que pour les gens qui constituent un dossier, on l'étudie et on attribue des quasi-gratuités. Vous savez ce que je pense de la gratuité.

Mme PROVINI : En fait, les tarifs sociaux que vous proposez correspondent au tarif-plancher que l'on trouve dans d'autres communes pour l'application du quotient familial. Je ne vois pas vraiment pourquoi est-ce que l'on ne lisse pas les choses jusqu'à arriver à ce tarif social qui, en fait, n'est pas un tarif qui devrait être donné sur demande sur dossier, mais qui devrait aller de soit à certains quotients familiaux, à 350, 450 de quotient familial. Ça nous paraîtrait beaucoup plus simple et on éviterait peut-être de passer à côté de certaines familles qui ne font peut-être pas la démarche, qui n'ont peut-être pas l'information.

Mme CARRESE : Nous avons vraiment étudié les choses de près et nous avons essayé de faire quelque chose de très équilibré. Au CCAS, tout le monde est très ouvert à faire ce qu'il faut en direction des familles qui ont vraiment besoin, ça nous semble une approche vraiment équilibrée des choses. D'ailleurs, vous savez que quand nous avons travaillé avec la Direction financière, ça a été vraiment difficile et long à mettre en place, parce que nous voulions précisément que les choses soient équilibrées par rapport à ce qu'est Saint-Mandé, par rapport à ce qu'est la population Saint-Mandéenne, que les choses soient les plus équitables possibles quelque part, sans oublier bien sûr les gens en difficulté réelle.

M. LE MAIRE : Merci pour vos questions. Nous avons même vu tout récemment les associations de parents d'élèves après la rentrée scolaire et ainsi que les directrices d'écoles afin de toujours être attentifs et répondre aux besoins des familles qui se font jour. Nous avons toujours des liens avec les assistantes sociales, nous sommes très très attentifs à proposer ces crédits et ces aides aux familles qui pourraient en avoir besoin.

Mme CARRESE : Et chaque fois qu'un Directeur d'école s'est approché de nous pour nous signaler une famille, à chaque fois on a répondu présent. Jamais, nous n'avons laissé un enfant dans les difficultés, une famille dans les difficultés.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs de la restauration pour adultes, de la restauration scolaire et des accueils de loisirs périscolaires maternels du soir comme suit :

Abstention : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

5. Modification du tableau des emplois

M. DARNAULT : Il vous est proposé d'approuver différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services.

Il vous est, notamment, proposé d'approuver la modification de la durée du contrat pour deux postes d'agent contractuel de catégorie A :

- Le Directeur de la Famille pour diriger les 3 secteurs de la Direction de la Famille : le scolaire, le périscolaire et la restauration.
- L'Administrateur Systèmes et Réseaux au sein de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication.

Ces contrats à durée déterminée de 3 ans sont justifiés par la nécessité de recruter des cadres expérimentés et par l'impossibilité de recruter des agents titulaires de la Fonction Publique répondant à nos besoins.

Mme TOUATI : Je souhaiterais des explications sur la raison qui est donnée du recours à des contrats à durée déterminée, à savoir l'impossibilité de recruter des agents titulaires de la Fonction Publique répondant à nos besoins. Or, il s'agit, si j'ai bien compris, d'un Directeur et d'une Directrice de la Famille, ainsi que d'un administrateur Systèmes et Réseaux au sein de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication. Dans la Fonction publique, on ne pouvait pas trouver. Le recours à un contrat à durée déterminée s'impose, il n'y a pas de compétences dans la Fonction publique, je suis très étonnée.

M. DARNAULT : Je ne suis pas complètement étonné, il y a des annonces qui sont passées. Il y a eu un certain nombre de candidats. Parmi ces candidats, il n'y avait personne de la Fonction Publique. C'est une question d'offre et de demande. Je ne sais pas quoi vous dire de plus. Les postes sont assez techniques, surtout pour la Direction des Systèmes et des Réseaux. Je peux comprendre votre étonnement.

Mme TOUATI : Le poste de Directeur de la Famille, ça paraît assez étonnant. Combien y a-t-il eu de candidats qui se sont présentés ?

M. DARNAULT : On est passé par un cabinet de recrutement qui a eu beaucoup de difficultés à recruter. Nous avons trouvé un contractuel, mais croyez-moi le cabinet de

recrutement n'avait pas pour mission de recruter un non titulaire, bien au contraire. Après, le sujet, c'est aussi la précarité des non titulaires dans la Fonction publique. Une fois qu'ils sont dans la Fonction publique, peut-être que le rôle de l'employeur, c'est aussi de leur donner une certaine stabilité dans leur emploi. C'est un point de vue qui n'engage que moi.

Mme TOUATI : Est-ce que je vous ai bien entendu ? Vous venez de dire que le cabinet de recrutement n'avait pas pour mission de recruter un titulaire.

M. DARNAULT : Un non titulaire, un contractuel. Il nous a présenté une candidature qui était dans la cible de ce qu'on recherchait. Il se trouve que ce n'était pas un fonctionnaire titulaire, mais bien entendu dans le cahier des charges, il n'était pas du tout indiqué que la collectivité souhaitait recruter un contractuel, un non titulaire. C'est le jeu de l'offre et de la demande. Il se trouve qu'on a un non titulaire qui répond à notre besoin. Il y a un tiers des agents dans la Fonction Publique Territoriale, vous le savez bien, qui sont non titulaires. Soit, on les maintient de contrat en contrat dans une précarité. Soit, quand on peut le faire, on cherche à stabiliser leur situation. En l'occurrence, ce sont des contrats qui peuvent aller jusqu'à trois ans, et puis au bout de six ans devenir un CDI. Mais pourquoi pas des fonctionnaires, puisqu'ils ont aussi la possibilité de passer des concours au bout d'un moment et devenir fonctionnaires ? Beaucoup de fonctionnaires sont passés par la case non titulaire, moi le premier d'ailleurs. C'est le cas souvent.

M. LE MAIRE : Très bien. C'est une véritable mixité qui est plutôt positive. Je prendrai un autre exemple d'une institution importante, c'est notre armée où 50 % des personnes sont contractuelles. Mais ceci dit, tout le monde est accueilli ; nous essayons à travers les liens avec les cabinets de recrutement et le Directeur des Ressources Humaines et Monsieur DARNAULT, notre adjoint chargé des Ressources Humaines, d'avoir les meilleurs pour servir les Saint-Mandéens, nous sommes très attentifs et très rigoureux sur la sélection de celles et ceux qui rentrent comme cadre entre autres.

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications du tableau des emplois de la Ville comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

6. Convention entre la Ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découverte organisées dans les écoles publiques de la Ville

MME TUNG : Dans le cadre de la politique municipale éducative en faveur des élèves scolarisés dans les établissements publics de la Ville, la ville de Saint-Mandé souhaite reconduire le versement d'une subvention de 50 € par élève permettant le financement des voyages ou sorties pédagogiques.

La subvention est versée au compte de l'Association en une fois (100 % de la somme totale au cours du dernier trimestre de l'année civile).

Dans le cas où la subvention versée pour l'année scolaire N-1 n'a pas été totalement utilisée, les crédits non dépensés seront déduits de la subvention allouée pour l'année N+1.

Mme AICH : Bonsoir. Je voulais déjà vous remercier pour cette subvention de 50 euros qui est bien utile pour les voyages scolaires. Je note juste qu'elle a baissé de 5 euros, puisque l'année dernière, elle était de 55 euros. Or, les voyages scolaires, c'est tout ce qui reste entre autres, parce que les sorties sont quasiment interdites à cause du plan Vigipirate. Cet argent va servir aux voyages scolaires qui sont encore autorisés, qui sont de plus en plus chers, et il faudra faire venir des conférenciers dans les écoles plutôt que d'aller dans les musées puisque les musées parisiens sont interdits. Donc, ça revient plus cher. Merci pour cette subvention, dommage qu'elle baisse de 5 euros.

M. LE MAIRE : D'abord, Madame AICH, c'est la deuxième année qu'elle est à 50 euros. Nous avons baissé en 2015 cette subvention dans le cadre de la maîtrise de la dépense publique et de l'effort que nous avons demandé à tout un chacun. D'ailleurs, les Associations de Parents d'Elèves n'ont, à ce sujet, aucunement contesté cette baisse. Ils ont compris. La réunion d'hier soir ou d'avant-hier d'une des associations d'ailleurs en est totalement le symbole. J'ajoute que pour cette délibération, compte tenu des événements et de l'état de guerre contre le terroriste, ou que le terrorisme nous mène, fait que de nombreux déplacements sont annulés. Un, nous ne l'avons pas baissée. Deux, nous avons laissé pour les professeurs le soin de trouver les solutions adéquates. Mais nous sommes avec l'association en train de faire le bilan du travail de l'année dernière, de telle façon à ce que nous ne rajoutions pas de l'argent à un argent qui n'a pas été consommé naturellement. Donc, les 50 euros seront inscrits dans le budget 2017, Monsieur l'adjoint chargé des finances, puisque ce sera celui de l'année prochaine que nous voterons. C'est l'année 2016-2017. Nous déduisons de cette somme ce qui n'a pas été consommé, puisque l'OCCE n'est pas une banque naturellement.

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec l'OCCE et autorisé M. le Maire à la signer.

7. Approbation de la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville relative à l'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale

MME VERON : La Ville de Saint-Mandé, attachée au bien-être des familles a souhaité mettre en place des actions destinées à soutenir et accompagner les parents. Celles-ci contribuent à établir et à consolider leur confiance dans leurs compétences éducatives, en proposant des conférences /débats, spectacles et ateliers en lien avec la famille et ses problématiques. Elles sont menées au sein de la Maison de la Famille et intitulées « Les Entre Parents Thèses ».

Ainsi la Maison de la Famille organise chaque mois une conférence et des ateliers parents/enfants. Ces actions rencontrent un vif succès auprès de la population (en 2014 : 80 participants ; et plus de 170 en 2015).

En contrepartie du service offert aux familles et dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de gestion 2013-2017, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne soutient financièrement la réalisation et le suivi des projets REAAP. La subvention allouée pour le fonctionnement de l'année 2016, s'élève à 5 500 €.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à l'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale.

8. Approbation des conventions entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville relatives au « Plan de rénovation – équipement d'accueil de jeunes enfants »

MME FAURE : Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-de-Marne soutient activement l'optimisation des équipements d'accueil de jeunes enfants en apportant son soutien technique et financier.

Un programme de travaux en investissement dans les crèches a permis ainsi la rénovation de l'ensemble des terrasses extérieures de la Crèche de la Tourelle, par la pose d'un nouveau sol souple, et le réaménagement complet de l'espace change de la section des moyens à la Crèche de la Maison du Bois (nouveau mobilier adapté et conforme à la réglementation, rénovation des faïences, carrelage et murs).

Le montant total de ces travaux s'élève à 23 209,70 € HT, soit 9 392,45 € HT (crèche de la Maison du Bois) et 13 817,25 € HT (crèche de la Tourelle).

L'attribution d'une subvention en investissement, dans le cadre d'un Plan de Rénovation des Etablissements du jeune enfant (PRE) a été accordée à la Ville, compte tenu de son engagement à l'égard de la Prestation de Service Unique ; en contrepartie, la CAF s'engage par convention, à subventionner 80 % du montant total hors taxes des travaux.

Ainsi, a été accordée la somme de 18 567,76 €, soit 7 513,96 € pour la rénovation de l'espace change de la crèche de la Maison du Bois et 11 053,80 €, pour la pose de sols souples sur les terrasses de la crèche de la Tourelle.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement du Plan de Rénovation des Etablissements d'accueil du jeune enfant et autorisé Monsieur le Maire à les signer.

9. Fixation de la durée d'exonération de la taxe d'aménagement dans le cadre de la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) relative au site IGN

MME CROCHETON : Dans le cadre du projet d'aménagement des terrains situés au sud du site IGN, la commune de Saint-Mandé a souhaité la construction, dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme, d'une opération tertiaire, d'un équipement public économique-socio-culturel, d'un incubateur public d'entreprises, ainsi que l'aménagement des voiries attenantes.

Par courrier en date du 11 mai 2016 à l'attention de la Ville de Saint-Mandé, la SAS REFERENCE (filiale de la société EUROPEQUIPEMENTS), ayant pris connaissance du programme envisagé pour le futur équipement public communal et des aménagements de voirie projetés, a exprimé l'intérêt, pour les futurs usagers des bureaux, de disposer notamment d'un auditorium et de salles polyvalentes, dans cet équipement public.

Au regard de ces nouveaux besoins, la Ville de Saint-Mandé et la SAS REFERENCE ont envisagé une partie du financement et de la réalisation de cet équipement public, ainsi que des voiries attenantes permettant d'accéder à l'ensemble du site, sous la forme d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.).

La loi Maptam prévoit que c'est l'autorité compétente en terme de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui a le pouvoir de signer la convention de P.U.P, à savoir, pour Saint-Mandé, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

En revanche, tel que le prévoient les articles L 331-7 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme, c'est la commune, compétente pour percevoir la Taxe d'Aménagement (T.A.), qui doit fixer la durée d'exonération de cette taxe pour les constructions faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme et se situant dans le périmètre d'une convention de P.U.P. Cette exonération ne peut excéder 10 ans.

M. TURBAN : On se demandait pourquoi avoir choisi le maximum, les 10 ans. Est-ce que vous prévoyez de faire l'établissement dans huit ans, dans neuf ans ?

M. LE MAIRE : Monsieur TURBAN, les entreprises qui ont voulu s'installer, puisque l'aménageur a déjà ses entreprises, ne vont pas déménager. Il n'y aura pas de nouvelles constructions, c'est surtout ça, le terrain est figé. C'est une durée maximum, et je ne pense pas que celles et ceux qui sont venus s'installer sont là pour déménager aussi vite au bout de dix ans. Il n'y aura plus de construction. Le terrain sera occupé à zone maximum. Ça sera terminé. On a pris le maximum d'exonération et puis c'est une manière de les laisser continuer, de bien s'installer. Madame TOUATI.

Mme TOUATI : Merci Monsieur le Maire. C'est une demande d'explication que j'avais déjà formulée en Commission Urbanisme. J'ai du mal à saisir, je suis peut-être déficiente, le mécanisme de cette délibération. Concrètement, et financièrement, on renonce à quoi ? Quel est l'impact financier pour Saint-Mandé ? Je voudrais qu'on soit bien précis, la taxe d'aménagement est liée à la réalisation projetée d'un auditorium et de salles polyvalentes. Quel va être le montant de l'exonération ? En quoi ça favorise ou défavorise Saint-Mandé ? J'avais demandé ces explications en Commission Urbanisme, je reconnais qu'on m'a répondu, mais je n'ai toujours pas bien compris.

M. ALONSO : Oui. En complément de ce que Madame TOUATI vient de dire, je souhaiterais comprendre comment ça va se goupiller si vous me permettez l'expression entre le fait qu'on ait des usagers de la ville qui vont utiliser l'auditorium par exemple et puis par ailleurs des clients de la société en question qui vont aussi utiliser l'équipement. Comment va se faire la répartition ? Qui va gérer les plannings ? Voilà ce genre de chose.

M. LE MAIRE : Avant de vous répondre, Monsieur ALONSO, vous permettrez que je réponde à Madame TOUATI. Nous avons choisi le PUP (Projet Urbain Partenarial) ; c'est une nouvelle disposition qui a été permise par la loi Alur et qui a été mise dans le Code de l'Urbanisme. Elle permet de travailler avec un aménageur qui, très souvent, pour ne pas gâcher à la fois l'argent de l'aménageur, mais pour mutualiser la dépense publique, la nôtre en l'occurrence, facilite l'aménagement d'équipements publics qui seront aussi nécessaires au fonctionnement des entreprises qui vont venir s'installer. Et pour que ça soit clair et pour

ne pas qu'il y ait de débordement, que ça soit bien cadré par la loi, le législateur a souhaité que ce Projet Urbain Partenarial permette de créer une espèce de taxe locale, Madame TOUATI, qui est la taxe PUP signée dans la convention, qui remplace la taxe d'aménagement. Il n'y a pas d'exonération pour ceux qui vont venir s'installer. L'aménageur qui aurait dû payer la taxe d'aménagement aurait dû payer 1,5 à 1,8 million d'euros à la ville.

Là, dans la convention que nous avons signée et qui est passée à chaque fois au Conseil municipal, nous avons prévu une convention qui peut monter jusqu'à environ 8 millions d'euros d'interventions. La convention PUP que nous installons aujourd'hui va permettre à la ville de financer tout ou partie de son équipement public avec aussi les alentours, les voiries, réformer la rue Pasteur qui, naturellement, après tous les travaux, est dans un mauvais état.

Nous allons signer cette convention avec l'aménageur, qui va nous lier, pour une espèce de taxe qui s'appelle la taxe PUP. Au lieu de nous faire toucher 1,5 million, elle va s'engager pour 7 millions. La ville est plutôt dans une intervention financière très importante. Nous allons pouvoir doter Saint-Mandé d'un équipement socioculturel qu'elle n'a pas, pour la vie associative, pour la vie des loisirs, pour la vie de la connaissance, pour la vie d'Interval et d'autres Associations, tout ce qui fait le cœur de vie de notre commune. En plus, ça fait des années que nous courons derrière un auditorium. Nous aurons cet auditorium que nous n'aurions pas pu financer tout seul. Nous avons notre salle des fêtes pour recevoir des spectacles, vous le savez bien, vous y participez de temps à autre. Et donc, nous allons avoir cet auditorium.

Comme le PUP le permet, grâce à cette convention, les entreprises qui s'installent dans les 32 000 ou 33 000 mètres carrés de bureaux pourront bénéficier – pour faire des séminaires, pour faire de la formation, pour faire des colloques – de cet équipement de qualité avec tout ce qui tourne autour, ainsi que naturellement, les associations où Interval ne fonctionne pas pendant la journée. Nous allons rentabiliser encore plus cet équipement en le faisant tourner et en lui permettant certainement – et ça sera l'objectif que nous allons nous fixer parce que nous travaillerons ça ensemble en Commission, par l'outil de gestion que nous allons mettre en place – de faire en sorte qu'il n'y ait pas une rentabilité, mais au moins que les frais soient les plus couverts possibles. J'ajoute que l'Etat, en partenariat et avec lequel nous avons construit cette logique d'évolution de la parcelle IGN, est très intéressé par la démarche. En effet, le Pôle Géosciences dans lequel il y a l'Institut de Formation Géographique et Forestière, dans lequel il y a Météo France, ainsi que le Service Hydrographique de la Marine font beaucoup de colloques internationaux ou nationaux ; ils pourront s'installer et pourront également, sous forme de location naturellement, comme je le disais à l'instant, utiliser cet équipement.

Je pense qu'il a cette vocation en plus moderniste, puisque je crois que nous avons un projet d'environ 2 700 à 2 800 mètres carrés, et que nous voulons destiner 500 mètres carrés à l'économie, à un incubateur d'entreprises, à un laboratoire d'usages et en lien avec le monde économique, nos universités Paris Descartes, Ecole Géographique, Ecole des Ponts et Chaussées, etc. Et puis, comme vous le savez, l'Etat va venir aussi rénover ce qui reste de la parcelle IGN. Les bâtiments qui sont actuellement occupés ne le sont pas par exemple mis à jour pour la transition énergétique, ils vont être rénovés. Ils vont être aussi qualifiés sur le plan extérieur pour que l'ensemble soit le plus chouette possible, le plus harmonieux possible. Enfin, il va se construire en 2100 un immeuble qui est au fond de la parcelle IGN dans ce qui reste avec une parcelle de l'Hôpital Bégin qui est une petite parcelle qui n'est plus utilisée, environ 15 000 à 20 000 carrés supplémentaires pour conforter le Pôle Géosciences.

Combat que nous avons mené depuis 2006 avec ce Pôle Géosciences : le premier Pôle géomatique Européen devrait venir s'y installer l'ADRE (Agence Nationale de la Biodiversité) et peut-être d'autres organismes. Mais ça, c'est l'Etat dans le cadre de ces tutelles qui va indiquer à ces organismes s'ils viennent s'installer là, ces regroupements aussi. La maîtrise de la dépense publique, vous savez que l'Etat y est aussi attentif, du moins nous le souhaitons tous. Nous participons aussi à cette belle aventure.

Ce PUP est un plus pour la ville, puisque nous aurons un équipement public qui sera en partie financé, il faudra dans le cadre du budget que nous allons préparer, parce que nous espérons que les travaux pourront commencer l'année prochaine, naturellement prévoir la fin dans le tableau de financement, cher Marc, soit un emprunt. Vous savez que nous devons peut-être revendre la petite maison bien sympathique, mais totalement inconfortable de la rue Poirier qui viendra abonder naturellement le financement de cet équipement enfin

moderne que l'on voit dans la plupart des villes et qui permettra en plus, cher Julien, chère Christine, de donner un coup de pouce important, un élan nouveau à notre vie associative et à notre vie culturelle. C'est un vrai plus pour la ville et l'Assemblée générale.

Le Conseil de l'Etablissement Public auquel nous appartenons maintenant lundi soir a voté à l'unanimité cette convention puisque vous le savez, tout cela est transféré à l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois. C'est plus joli qu'EPT numéro 10. C'est plutôt un élément positif. La convention est partie au contrôle naturellement de légalité et puis nous allons continuer à travailler. On va, après ce vote, signer cette convention. On a pris le délai classique d'exonération s'il y avait eu de nouvelles constructions, puisque comme on signe la convention et que la taxe d'aménagement est remplacée par la convention PUP, il ne peut plus y avoir de taxe d'aménagement sur le même site, sur les mêmes mètres carrés et c'est la raison pour laquelle le législateur a souhaité que l'on passe une délibération qui vise à exonérer pour ne pas qu'on revienne derrière rechercher de la taxe d'aménagement.

M. LERAY : Merci pour ces explications. Je crois que l'information du Conseil aurait été plus complète si nous avions eu le texte de la convention, de même que je vois dans le point suivant de l'ordre du jour qu'il existe une étude de programmation basée sur les besoins recensés de la commune pour cet équipement public, c'est pareil, nous ne l'avons pas non plus. Il nous est difficile d'apprécier en bonne connaissance de cause si vous voulez ces projets. Nous n'avons que des éléments tout à fait lacunaires.

M. LE MAIRE : Je comprends, mais on vous a dit hier, puisque nous avons lancé aussi l'ensemble des logiques pour avoir un architecte et puis après une entreprise. Tout ça est parti. Hier, il y avait la réunion de la CAO qui a choisi trois architectes parmi les 33 que nous avons reçus. L'assistante du maître d'ouvrage avait fait le travail de regard et d'analyse de l'ensemble des dossiers. Vous avez, je crois, choisi trois architectes qui étaient arrivés en tête d'ailleurs au nombre de points. Ceux-là vont nous rendre un projet que nous étudierons. Et puis après, il y aura le choix en décembre et puis ensuite nous choisirons l'entreprise pour la construction. Nous avons fait une analyse et nous avons travaillé avec les services. Ces services sont là aussi pour ça, c'est leur vocation. Nous avons, sous le couvert de l'ensemble des adjoints, Christine SEVESTRE et Julien WEIL en particulier, étudié l'ensemble, fait le bilan avec les Directeurs des services, le Directeur du Service Animation et Vie Associative, le Directeur des Sports, la Direction d'Interval, toutes celles et ceux qui œuvrent sur les musiques actuelles, le Conservatoire, la Médiathèque. Nous avons analysé l'ensemble des besoins tels qu'ils existaient aujourd'hui et nous nous sommes projetés aussi par ce nouvel élan que nous avons évoqué, ce qui a abouti à un tableau qui, je crois, vous avait été montré hier.

Vous pouvez venir consulter un document qui s'appelle Construction d'un Equipement, un programme fonctionnel technique et détaillé. Nous avons fait venir un programmiste, ça n'est pas notre métier, et nous n'avons pas ici au service technique, quelles que soient les qualités de nos collaborateurs, de programmiste. Nous avons fait venir un programmiste qui a étudié l'ensemble des équipements, et qui a requalifié point par point ce qui nous était nécessaire en y mettant en plus l'incubateur et l'auditorium dont nous avons parlé pour permettre sa réalisation. Je ne peux que vous conseiller de venir le consulter, il est à votre disposition, Monsieur LERAY. Alors, on est en train de le finaliser parce qu'il y a encore eu une réunion lundi avec Christine SEVESTRE et Julien WEIL, Florence CROCHETON et les services pour voir si on n'avait pas oublié une Association, s'il y avait des projections, etc. C'est un outil qui va vivre jusqu'au bout, Monsieur LERAY, qu'on va faire évoluer jusqu'au bout, jusqu'à la décision finale. Je ne peux que vous inciter à venir le consulter, il n'y a aucun problème, il est à la disposition de l'ensemble du Conseil. Mais tant qu'il n'était pas finalisé, on ne pouvait pas non plus vous le présenter.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à fixer à 10 ans la durée d'exonération de la Taxe d'Aménagement dans le cadre de la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) relative au site IGN comme suit :

Abstention : 6 M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Lucile ROBINET, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 27 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme

Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUJ

10. Validation du programme de l'équipement public de l'IGN

MME CROCHETON : Dans le cadre du projet d'aménagement des terrains situés au sud du site IGN, la commune de Saint-Mandé a souhaité, conformément à son Plan Local d'Urbanisme, la réalisation d'une opération tertiaire, mais également la construction d'un équipement public économique-socio-culturel.

Ce projet d'équipement a fait l'objet d'une étude de programmation basée sur les besoins recensés de la commune, afin de définir l'affectation des locaux et les surfaces nécessaires correspondantes.

La réalisation de ce nouveau bâtiment poursuit plusieurs objectifs :

- Le regroupement de plusieurs espaces culturels et associatifs dispersés sur la commune (La Maison Pour Tous, L'Interval' et les locaux associatifs des centres Pierre Grach et Pierre Cochereau) afin d'améliorer et d'optimiser les conditions d'accueil de ces services publics et des associations saint-mandéennes.
- La construction d'un auditorium d'une capacité de 250 places afin d'accueillir les événements culturels de la commune mais également les manifestations des entreprises qui emménageront dans les bâtiments tertiaires.
- L'aménagement d'un incubateur d'entreprises, source de dynamisme économique et d'emploi pour le territoire.

Le site d'implantation du futur équipement a une superficie d'environ 930 m².

Le programme prévoit une surface de 2 700 m² de surface utile (hors espaces extérieurs).

Le coût global de la construction de cet équipement est estimé à 7 M€ HT (hors travaux de démolition).

La SAS REFERENCE (filiale de la société EUROPEQUIPEMENTS), ayant pris connaissance du programme envisagé pour le futur équipement public communal, a exprimé l'intérêt, pour les futurs usagers des bureaux, de pouvoir disposer régulièrement, dans cet équipement public, de l'auditorium, des salles polyvalentes et de locaux au sein de l'incubateur d'entreprises.

De ce fait, la Ville de Saint-Mandé et la SAS REFERENCE ont envisagé une partie du financement et de la réalisation de cet équipement public, ainsi que des voiries attenantes permettant d'accéder à l'ensemble du site, sous la forme d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.).

La commune a engagé en juillet dernier une procédure de concours de maîtrise d'œuvre afin de désigner l'architecte de ce bâtiment public.

Le programme fonctionnel technique détaillé sera transmis début octobre aux 3 groupements d'architectes retenus lors de la phase candidature. Le jury de concours se réunira mi-décembre pour désigner le lauréat. Ce maître d'œuvre élaborera son projet et déposera le permis de construire au cours de l'année 2017. La livraison de cet équipement est prévue mi-2019, concomitamment à la livraison des bureaux.

Une prime à hauteur de 20 000 € HT maximum sera attribuée à chacun des 3 candidats ayant remis une offre complète. Pour le lauréat du concours, cette indemnité constituera une avance sur le marché de maîtrise d'œuvre.

Le jury de concours est composé des membres habituels de la commission communale d'appel d'offres, ainsi que de deux personnalités qualifiées nommées par un arrêté de Monsieur le Maire.

M. TURBAN : Deux questions. Quand vous entendez les locaux associatifs des centres Pierre Grach, ce sont les musiques actuelles ?

M. LE MAIRE : Les musiques actuelles ne seront pas situées dans cet endroit-là puisque nous souhaitons les rapprocher du Conservatoire. Et vous savez que nous avons une

opération importante dont nous allons parler après sur la rue des Vallées et l'avenue Gallieni. Nous faisons une opération de logements aussi par l'expropriation d'un immeuble vétuste et dans lequel il y a eu une suspicion de marchands de sommeil. C'est une opération que nous avons lancée il y a sept ou huit ans, et qui est très longue. Nous avons donc déménagé l'ensemble des services de la rue des Vallées et le service voirie espaces verts pour les mettre sur ce qu'on appelle la pointe Paul Bert. Sur cette pointe Paul Bert, nous avons le projet d'un équipement dans lequel il y aurait au sous-sol et rez-de-chaussée les espaces verts voirie puisqu'ils sont dans des Algeco et puis en profiter pour donner la respiration nécessaire au Conservatoire, en particulier pour les musiques actuelles qui sont fort mal logées depuis que nous avons été dans l'obligation de fermer les salles qui étaient à leur disposition dans le tunnel SNCF proche du gymnase André Benzoni. Là, ça va nous permettre de développer et de donner un nouvel élan à ces musiques actuelles et nous avons prévu, je ne sais plus combien, 400 ou 500 mètres carrés de salles et là aussi, ça va faire l'objet d'un passage en commission d'un travail qui n'est pas encore lancé, puisque nous sommes en train d'étudier juridiquement comment faire cet élément. Au-dessus, nous ferons des logements qui correspondront d'ailleurs aux logements sociaux, puisque ça correspond à l'engagement de la ville dans le cadre de son plan de mixité sociale.

M. TURBAN : Et pour les personnalités qualifiées, vous les avez choisies déjà ?

Mme CROCHETON : La CAO qui a eu lieu hier, les deux personnes qualifiées étaient là puisqu'on était réuni en jury concours. L'arrêté a été signé.

M. LE MAIRE : L'architecte Didier Paillet qui est un DPLG qui connaît Saint-Mandé puisque c'est un Saint-Mandéen et qui travaille dans une agence qui est située à Charenton et Monsieur Patrice Gardera qui est architecte aussi, c'est celui qui a fait la Maison écologique des Sports, son agence est située dans le 12^{ème} arrondissement.

Mme TOUATI : Une demande de précision tout d'abord. Dans la note, vous parlez que le site d'implantation du futur équipement a une superficie d'environ 930 mètres carrés. Sauf erreur de ma part, il me semble que dans le BMO du mois de juin, il était indiqué toujours pour ce site d'implantation 1 600 mètres carrés. Alors, est-ce que c'est une erreur de ma part ?

M. LE MAIRE : Non. C'est peut-être une coquille du bulletin municipal, puisqu'il n'y a jamais été question d'avoir 1 600 mètres carrés au sol pour l'équipement public. On l'aurait mis dans le bulletin municipal, ce que je veux bien croire. Je ne mets pas en doute votre parole, Madame TOUATI, 1 600 mètres carrés au sol. Alors, nous sommes sur une base sur laquelle il y a effectivement 600 mètres carrés de voirie, Madame, qui font partie des équipements publics bien entendu, puisque la voirie va permettre d'accéder à l'équipement public, d'accéder au tertiaire et d'accéder aussi aux bureaux du Pôle Géosciences. Nous n'avons pas mis, on aurait dû les mettre ici, les voiries, ce qui fait que nous tournons aux alentours des 1 500 à 1 600 qui seront définitivement actés par les géomètres et par les actes de vente. Mais c'est en train de se préciser avec naturellement le travail que nous faisons. Madame TOUATI.

Mme TOUATI : Je voulais savoir également, est-ce qu'il a déjà été réfléchi sur la question de la protection du voisinage, des gens qui y résident, qui habitent tant en ce qui concerne les travaux qu'en ce qui concerne le fonctionnement des équipements. Est-ce que c'est prématuré ou est-ce qu'on a commencé une réflexion ? Parce que ça va être un chantier considérable, d'autant qu'il y a beaucoup de voiries qui sont programmées.

M. LE MAIRE : Vous avez entièrement raison, Madame TOUATI, de souligner cet aspect très important. Comme nous le faisons pour chacun des grands chantiers, comme nous l'avons fait pour la reconstruction du collège, de tout ce que nous avons fait pour la ZAC Victor Hugo ou la ZAC Sainte-Marie ou en ce moment même ce qui est en train de se construire. Il y a quand même près de 20 000 mètres carrés de logements qui sont en train d'être construits rue du Commandant Mouchotte avec la clinique de santé mentale, la clinique Jeanne d'Arc et puis la maison de retraite et les logements sociaux. Nous avons toute une logique de dispositions qui sont prises avec les aménageurs et les entreprises de chantiers qui sont d'ailleurs maintenant quasiment obligatoires puisque ce sont des labels qualité, de protection, de nettoyage, en termes d'acoustique. Il y a un Monsieur chantier, il y a une ligne directe, il y a une ligne mail. Enfin bref, il y a une personne qui est disponible pour le chantier pour être attentive aux personnes qui y vivent et naturellement nous pensons à ceux qui sont à la résidence Armand Carrel ou les étudiants de la résidence Jean-

Paul Goude qui sont les plus proches, et puis les logements sociaux qui sont dans la cité dite Pasteur ou cité Rose selon le nom que l'on souhaite lui donner. Donc, naturellement, ça sera la phase suivante lorsque nous connaîtrons définitivement les entreprises, qu'il y aura des réunions, mais il y aura une réunion très prochainement fin octobre, début novembre. Je ne sais pas encore très bien, c'est l'aménageur qui va nous donner deux ou trois dates et puis on réunira l'ensemble des riverains pour leur présenter non pas l'équipement public puisqu'on n'en connaît pas le visuel, mais les problèmes tertiaires que l'on connaît puisqu'ils sont déjà parus d'ailleurs très logiquement dans la presse et dans nos journaux locaux. Il y aura une réunion de telle façon à ce que les riverains puissent poser toutes les questions et s'approprier ce chantier qui sera important naturellement et pour lequel toutes les mesures de sécurité, d'hygiène et de santé seront naturellement prises.

M. ALONSO : C'est une explication de vote, Monsieur le Maire. Nous allons nous abstenir, c'est un sujet qui nous intéresse énormément, c'est un grand projet. Comme vous l'avez dit, c'est un grand chantier, mais c'est aussi un grand chantier qui va avoir des conséquences très importantes sur la vie de la commune. Nous allons nous abstenir, je ne serai pas catégorique dans ce que je vais vous dire, je vais vous faire part notamment de ma réflexion, le fait que tous ces services étaient dispersés sur la commune, j'entends bien que ça créait des coûts de gestion, etc. Mais pourtant, c'est aussi ça la vie d'une commune, c'est d'être bien réparti sur le périmètre. De tout regrouper, il y a une pointe de scepticisme. Ne voyez pas de provocation de ma part quand je vous dis ça, c'est une très belle opération immobilière et je pense qu'on a effectivement besoin de faire de bonnes opérations comme ça, que ça soit au niveau de la récupération du terrain, que ça soit au niveau de son aménagement auquel il n'y a rien à dire, c'est une bonne opération. Et de ce côté-là, pour Saint-Mandé, c'est positif. Mais le fait que quelque part, ça englobe la Maison pour Tous, l'Interval, le centre Pierre Grach, le centre Pierre Cochereau, ce sont quand même des lieux emblématiques de la ville et malgré tout, j'ai une pointe de scepticisme sur cette réunion en un seul point. Bien sûr, comme vous l'avez dit, il n'y a pas de sous-quartier à Saint-Mandé dans un sens comme dans l'autre, que ça soit à un angle ou que ça soit à l'autre, il n'y a pas de sous-quartier à Saint-Mandé, mais le fait de tout réunir à l'IGN, ça ne va pas forcément être facile d'accès. J'ai entendu l'autre jour, en réunion sur la saison culturelle, qu'on avait du mal à remplir la salle Jean-Paul Goude, à faire fréquenter les expositions qu'on pouvait y organiser. Je crains que ce regroupement n'ait des conséquences à terme. Pour cette raison, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ALONSO. Je comprends tout à fait que vous vous posiez des questions, il n'y a rien que de bien naturel. Notre souci aussi, c'est de faire bouger la ville, c'est de la faire avancer. C'est de lui donner l'écriture de demain. La quasi-totalité de nos équipements qui reçoivent des loisirs, de la connaissance, des Associations, vous parliez des activités des musiques actuelles tout à l'heure, c'est Monsieur TURBAN qui en parlait, ne sont quasiment pas accessibles pour les handicapés. C'est un lourd problème pour nous. Nous allons, si nous ne faisons pas quelque chose, être dans l'obligation de dépenser des sommes considérables pour les aménager, pour les rendre accessibles, alors là même que nous avons quelque chose qui va se créer, qui sera disponible pour tous. Cela assurera ce que nous apprécions le plus, et la rencontre de tous, et chacun pourra venir naturellement.

Deuxième chose, Christine SEVESTRE le disait, il y a beaucoup d'activités et de disciplines qui ne peuvent pas se développer parce que les pièces sont toutes petites. La rue Poirier, c'est très sympathique, mais c'est un petit pavillon de banlieue à l'ancienne et que vous connaissez. Le centre Pierre Grach, c'est sombre, etc. Il n'y a que la maison des marronniers qui est encore la plus spacieuse, et encore les pièces sont toutes petites. On sait très bien que l'ensemble des disciplines sont plutôt contraintes et on voit bien que telle ou telle danseuse, je ne sais pas quoi, ou professeur voudrait aller plus loin, elle ne peut pas. Là, nous aurons des salles qui auront été imaginées et préparées pour cela. Je pense que les Saint-Mandéens trouveront très sympathique d'aller là-bas, d'autant plus que nous avons – avec la mairie de Paris – engagé une réflexion dans le cadre. Madame TOUATI, ça me permet de vous répondre : contrairement à ce que vous pensez, j'étais aux réunions du GPRU de la Porte de Vincennes, j'ai même des photos, j'étais présent et j'ai même pris la parole. Et avec Madame Catherine Barratti-Elbaz qui est la maire du 12^{ème}, notre consœur, notre collègue du 12^{ème}, nous avons encore eu une réunion de travail en juillet. Même s'il y a des choses qui nous opposent, on travaille quand même pour essayer d'améliorer les

choses, nous avons travaillé et nous ferons d'ailleurs des démonstrations au mois de décembre/janvier sur tout le programme de rénovation de nos voiries et de l'espace urbain.

Donc, nous allons travailler aussi à avoir une continuité avec la ville de Paris d'ici 2023, c'est l'objectif de Paris 2023, que le GPRU de la Porte de Vincennes soit terminé. Vous savez que c'est une construction d'un hôtel le long du périphérique Porte de Saint-Mandé, un gymnase qui va enjamber le périphérique et dont nous espérons qu'il soit collectif aux Associations sportives de Paris, du 12^{ème}, du 20^{ème}, et de Saint-Mandé, des aménagements qui concernent Paris sur le plan des squares et des immeubles. Et puis, sur le plan de la Porte de Vincennes, une requalification de l'échangeur avec naturellement la continuité des pistes cyclables. Et nous, nous allons faire la même chose pour accéder naturellement au Bois de Vincennes, mais également et ça, on y tient beaucoup, Monsieur ALONSO, à cet équipement public de telle façon à ce qu'on puisse y aller en vélo, à pied, etc. Et puis, j'ai demandé également que soit étudié un petit chemin qui part de la mairie, si je puis dire derrière dans le bois, et qui va vers la salle Jean-Paul Goude. Aujourd'hui, que pour les logements, soit de la cité Rose ou Goude ou Armand Carrel, il y ait un cheminement piétonnier, légèrement éclairé le soir pour que si on va au spectacle, on se sente en sécurité, ce qui est naturellement bien légitime. La ville de Paris est en train de l'étudier. On avance de concert.

Et puis, il y aura certainement le rond-point aussi à retoucher, puisqu'à côté de nos 32 000 mètres carrés, il y aura aussi des logements sociaux de l'hôpital Bégin qui sont en cours de gestation et naturellement, il y aura un afflux de voitures ou de circulation, de cyclistes... Naturellement, il y a besoin de réformer ce rond-point. On est plutôt dans une réflexion positive et je pense que pour les Saint-Mandéens, comme on le voit dans d'autres villes quand il y a un équipement moderne, socioculturel, polyculturel qui s'ouvre, il y a un appétit d'y accéder. La culture nous permettra d'accueillir plus de personnes, d'artistes qui pourront venir faire leur one-man-show, de la danse, de la musique, etc. Bref, tout ça me paraît plutôt positif pour développer la ville. Et puis, en même temps, on est aussi dans l'effort de mutualisation puisqu'on fait partie d'un établissement public et on aura de plus en plus de politiques communes sur ces sujets-là.

On va commencer à s'habituer à regarder plus ce que fait telle et telle ville en matière d'expositions, de peinture, etc. Pour la salle Jean-Paul Goude, c'est une salle qui débute, Monsieur ALONSO. Donc, très naturellement, ce qui a été dit à la soirée fort sympathique et bien réussie à laquelle j'ai assisté aussi, c'est de faire qu'on s'habitue de plus en plus à y venir. Je vois qu'il y a la semaine prochaine ou cette semaine nos amis de Grandville qui vont rendre ce qu'ils ont fait au mois de juin. Depuis le mois d'avril quasiment, elle a tout le temps été occupée. Et puis, de plus en plus de Saint-Mandéens nous la demandent, qui pour un mariage, qui pour un baptême, une Bar Mitzvah, un anniversaire, toutes les fêtes familiales, tout ce qui peut exister. Et donc, petit à petit, elle prend son envol, mais simplement je vois que l'Association des Parents d'Elèves était là, le Conseil municipal Jeunes a animé l'Euro de Football jusqu'à la finale. C'était plutôt sympathique. Ceux qui ont pu y aller ont participé naturellement à ça. Au mois d'octobre, c'est quasiment plein, il y a des vernissages de peinture, il y a des mariages.

Petit à petit la machine se met en route. Il y a des Associations qui font leur Assemblée générale. Tout ça est plutôt positif. Mais c'est une salle qui est toute récente, ne l'oubliez pas. Elle n'a que deux ou trois ans d'existence puisqu'on l'a retouchée après les logements. Nous-mêmes, nous y pensons parfois. Il faut que la logique se mette en marche.

Le Conseil Municipal a approuvé le programme de ce futur équipement public afin de poursuivre la procédure de concours de maîtrise d'œuvre comme suit :

Abstention : 6 M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Lucile ROBINET, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 27 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU

11. Déclassement des parcelles de terrain communales 1 rue des Vallées/3 av. Joffre

M. DAMAS : La commune de Saint-Mandé est propriétaire de deux parcelles indiquées ci-dessous :

- Une parcelle de terrain située à Saint Mandé (Val-de-Marne), 1, rue des Vallées, cadastrée A n° 121, lieudit « 3 avenue Joffre », pour une contenance de 88 m², sur laquelle sont édifiés :
 - Un premier bâtiment comprenant deux pièces à usage de magasin et bureaux
 - Un second bâtiment à usage d'atelier
 - Un WC extérieur

Ladite parcelle provenant de la division de la parcelle anciennement cadastrée section A n°72 pour une contenance de 143 m², suivant procès-verbal de cadastre n° 44, publié au 4^{ème} bureau des Hypothèques de Créteil, le 2 septembre 1982, volume 4612 n°4.

- Un bâtiment situé à Saint Mandé (Val-de-Marne) avenue Joffre numéro 3, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, cadastré section A n° 122 pour 55 m².

Les locaux situés sur la parcelle sise 1, rue des Vallées, initialement occupés par les vestiaires du service voirie sont actuellement vacants. Le bâtiment situé sur la parcelle, sise 3 avenue Joffre, est vacant depuis 2014.

La commune souhaite mobiliser ces biens pour y réaliser une opération des logements locatifs sociaux. Toutefois, une désaffectation et un acte juridique portant déclassement du bien sont les indispensables préalables à toute aliénation de ce bien.

En date du 27 septembre 2016, un huissier de justice a constaté formellement la désaffectation des parcelles cadastrées A n°121 et A n°122, sises 1 rue des Vallées et 3 avenue Joffre à Saint-Mandé.

M. LE MAIRE : C'est un dossier important pour nous, ça fait sept ou huit ans que nous sommes sur ce sujet. Nous sommes dans la phase de réalisation et nous avons d'ailleurs le 12 octobre rendez-vous avec Paris Habitat pour une Commission de choix d'architectes, là aussi avec des projets que nous défendrons tels que l'harmonie architecturale de la ville, surtout en entrée de ville comme ça sur la Porte de Vincennes et sur notre grande place de vie qui est la Place Gallieni. Même si hélas, il y a la blessure de la RN34 qui est très fréquentée, c'est quand même une entrée de ville, il faudrait qu'on y soit très attentif. Donc, des logements familiaux et des résidences étudiants qui viendront se substituer à ces logements.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le déclassement des parcelles de terrain communales 1 rue des Vallées/3 avenue Joffre du domaine public.

12. Cessions des parcelles de terrain communales 1 rue des Vallées /3 av. Joffre

MME QUERON : La commune de Saint-Mandé est propriétaire de deux parcelles indiquées ci-dessous :

- Une parcelle de terrain située à Saint Mandé (Val-de-Marne), 1, rue des Vallées, cadastrée A n° 121, lieudit « 3 avenue Joffre », pour une contenance de 88 m², sur laquelle est édifiée :
 - Un premier bâtiment comprenant deux pièces à usage de magasin et bureaux
 - Un second bâtiment à usage d'atelier
 - Un WC extérieur

Ladite parcelle provient de la division de la parcelle anciennement cadastrée section A n°72 pour une contenance de 143 m², suivant procès-verbal de cadastre n° 44, publié au 4^{ème} bureau des Hypothèques de Créteil, le 2 septembre 1982, volume 4612 n°4.

- Un bâtiment situé à Saint Mandé (Val-de-Marne) avenue Joffre numéro 3, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, cadastré section A n° 122 pour 55 m².

Les locaux situés sur la parcelle sise 1, rue des Vallées, ont été occupés par les vestiaires du service voirie. Le bâtiment situé sur la parcelle, sise 3 avenue Joffre, est vacant depuis 2014.

Les deux parcelles ont fait l'objet de la procédure de déclassement, constatée par le conseil municipal du 28 septembre 2016.

La commune a décidé de mobiliser ces biens, en complément de la parcelle cadastrée A n°69, sise 182 Gallieni / 3 rue des Vallées, concernée par une procédure d'expropriation sous DUP, pour y réaliser une opération des logements locatifs sociaux.

Pour réaliser ce projet, la commune a désigné le bailleur Paris Habitat. Compte tenu du prix du foncier très élevé, l'opération ne peut se faire sans recours au portage foncier de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF). Ainsi les parcelles concernées seront cédées à l'EPFIF qui, sous forme d'un bail emphytéotique, transférera l'usufruit à Paris Habitat pour réaliser le projet.

Compte tenu de l'avis de France Domaine du 2 août 2016 et de l'équilibre financier de l'opération, la vente de ces deux parcelles a été consentie avec l'EPFIF au prix total de 850 000 €.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la cession des parcelles cadastrées A n°121 et A n°122, sises 1 rue des Vallées et 3 avenue Joffre à Saint-Mandé pour un montant total de 850 000 €.

13. Cession de la parcelle de terrain communale 182 av. Gallieni/3 rue des Vallées

MME GOUEL : Considérant que l'acquisition des immeubles sis 182 avenue Gallieni / 3 rue des Vallées à Saint Mandé est nécessaire pour y réaliser des logements sociaux, la commune a engagé la procédure d'acquisition, par voie d'expropriation de ces biens.

Pour réaliser ce projet, la commune a désigné le bailleur Paris Habitat. Cependant, pour trouver un équilibre financier, l'opération se fera avec le recours au portage foncier de l'EPFIF et la mise en place d'un bail emphytéotique.

Par ailleurs, la Ville va apporter une subvention de 1 885 000 € au titre de la surcharge foncière et la garantie d'emprunt.

Le projet prévoit la réalisation d'environ 44 à 48 logements locatifs sociaux, dont 6 à 10 logements familiaux et 38 logements étudiants, sur les terrains sis 182 Gallieni / 3 rue des Vallées (bien appartenant initialement à la SCI DAV, en cours d'expropriation) et 2 terrains appartenant à la Ville : 1bis rue des Vallées et 3 avenue Joffre.

M. TURBAN : Est-ce que sur les logements étudiants notamment, il y aura un contingent mairie ou pas ?

M. LE MAIRE : Ça, c'est en cours de travail avec l'Association Paris Habitat. Nous nous voyons le 12 octobre prochain pour la réservation à la fois de quelques logements sociaux sur les huit ou dix qui sont construits et sur les logements étudiants comme nous l'avons fait pour ARPEJ où nous avons 29 studios.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la cession des immeubles sis 182 avenue Gallieni / 3 rue des Vallées à Saint Mandé à l'EPFIF pour un montant total de 3 630 000 €.

14. Versement de la Subvention surcharge foncière Alouette-Pouchard

M. MURGIA : La SCN « L'Orée du Bois », propriétaire de l'immeuble situé au 22 rue de l'Alouette et 3 rue de l'Abbé Pouchard a décidé en octobre 2010 de procéder à sa vente par lot, conformément aux dispositions de l'accord collectif de location.

Il s'agit d'un immeuble composé de 61 appartements à usage d'habitation. La mise en vente de la résidence Alouette-Pouchard a été lancée en décembre 2011. L'immeuble a déjà un statut de copropriété, avec un propriétaire majoritaire : la SCN « L'Orée du Bois ».

A ce jour, 21 logements sont occupés par des locataires appartenant à l'association « Alouette-Pouchard ».

Suite à l'opposition de certains locataires à cette vente et compte tenu de la présence des locataires avec des revenus modestes, une opération d'acquisition par l'I3F et ainsi que leur conventionnement en logement social PLS a été engagée.

Compte tenu du prix d'acquisition de ces logements très élevé, pour trouver l'équilibre financier du projet, le bailleur social demande à la Ville une subvention au titre de la surcharge foncière de 1 185 000 €, ainsi que la garantie d'emprunt.

La participation de la Ville à la surcharge foncière constitue une dépense déductible et sera déduite des prochains prélèvements SRU. Par ailleurs, conformément à l'article R441-5 du CCH, la Ville bénéficie d'un contingent de 19 logements PLS.

M. LE MAIRE : C'est un sujet extrêmement compliqué et délicat. Je voudrais vous dire, mes chers collègues, que j'ai reçu de la part des copropriétaires de l'immeuble 3 rue de l'Abbé Pouchard et 22 rue de l'Alouette, à l'attention du Conseil municipal, une déclaration que je vais vous lire, le public ne pouvant pas intervenir dans les débats du Conseil comme vous le savez.

« Nous apprenons par la voie d'un article de presse que la mairie a trouvé une solution pour conserver dans leur logement actuel les locataires qui n'ont pas souhaité ou pu acquérir leur logement dans le cadre de l'opération de vente à la découpe initiée par la BNP par le truchement de la DSC dénommée 'L'Orée du Bois ». Cette solution passerait par l'achat de 21 appartements dont 20 seulement sont actuellement occupés par le bailleur social I3F qui va transformer lesdits logements en logements sociaux en bénéficiant d'une subvention de l'Etat, du Département et de la Commune. Les locataires en place seront sans doute satisfaits par cette solution, dès lors que ledit bailleur, s'il considère qu'ils entrent dans le cadre d'une attribution d'un logement social, les maintiendra dans les lieux. Les copropriétaires actuels – qu'à aucun moment ni le maire ni la BNP n'ont daigné informer – le sont moins par plusieurs raisons.

D'abord, parce que les copropriétaires actuels dont la plupart étaient précédemment locataires de la BNP, et même pour certains membres de l'Association des Locataires, pensaient acquérir un appartement d'un immeuble de standing intégré dans une copropriété normale, c'est-à-dire dans laquelle à terme aucun propriétaire ne détiendrait de tantième lui conférant une minorité de blocage dans toutes les décisions concernant la copropriété. Ils pensaient que cette situation – qui pénalise la copropriété depuis le début, la BNP ayant quasiment systématiquement bloqué les résolutions proposées en Assemblée générale – allait enfin s'achever. Or, avec cette cession de 21 appartements et de leurs annexes, caves et box, à la Société I3F qui détiendra alors plus d'un tiers des droits de vote, on pérennise cette situation. Avec une prise de participation aussi massive d'un bailleur social dans la copropriété, les propriétaires actuels – pour la plupart anciens locataires de la BNP – s'inquiètent légitimement d'une dévaluation de fait de leur investissement. Ils s'inquiètent d'autant plus qu'ils ignorent à quel niveau le prix de la BNP a bradé les logements en cause.

Ils ne comprennent pas non plus pourquoi la BNP cède 21 logements alors qu'ils ne sont pas tous occupés et pourquoi elle n'a pas répondu aux offres d'achats qui lui ont été faites. Ils sont choqués par ailleurs que 21 lots soient cédés à un bailleur social alors que même ni le règlement de la copropriété, ni les actes de vente, ni les documents ou plaquettes distribués lors de la mise en vente initiale des lots, n'indiquaient que la copropriété comprendrait des logements sociaux. Il n'est pas certain que les acquéreurs aient finalisé leur achat au prix proposé si cette indication avait été donnée. A fortiori, ils se demandent s'ils pourront revendre leur bien au prix du marché dès lors qu'il sera avéré que l'immeuble comporte plus d'un tiers de logements sociaux. Ils ne comprennent pas enfin ou ils comprennent maintenant trop bien pourquoi ils n'ont jamais reçu la moindre information sur cette opération.

Entendons-nous bien, personne n'est contre le principe de la mixité sociale dès lors qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion normale des copropriétés dans lesquelles on s'instaure. Elles seraient d'ailleurs mieux acceptées si elles se répandaient harmonieusement au sein de toutes les copropriétés de Saint-Mandé au lieu de se concentrer sur quelques-unes. Les membres de ce Conseil, dont beaucoup sont sans doute propriétaires de leur appartement, verraient-ils une prise de participation aussi massive par un investisseur social dans leur copropriété avec l'enthousiasme qui semble de mise ici ? Il n'y a bien sûr aucun ostracisme de la part des copropriétaires de l'immeuble Abbé Pouchard envers les locataires actuels qu'ils croisent tous les jours et avec lesquels ils entretiennent de bonnes relations de voisinage, même si les moyens qu'ils ont utilisés pour la défense de leur intérêt, banderoles, etc., leur ont parfois bien pourri la vie. Les copropriétaires actuels sont au même titre que les locataires des électeurs de la commune, ils ont droit à ce titre de la part des élus de la ville au même respect. Dans cette opération, nous sommes totalement ignorés ; la société I3F qui devait prendre contact avec le Conseil syndical – comme Monsieur le Maire nous l'avait laissé entendre lorsqu'il nous a reçus à notre demande ce jeudi dernier – nous a pour l'heure tout comme la BNP royalement ignorés. Pris en l'occurrence totalement au dépourvu, les

copropriétaires vont naturellement tout mettre en œuvre dans le respect du droit pour que soit préservée la valeur de leur bien et que la maîtrise des décisions concernant la copropriété leur soit assurée ».

Je dois dire que j'ai effectivement reçu Monsieur le Président de la copropriété jeudi dernier, que j'ai sollicité lundi le responsable de I3F, le Directeur général, mais que ces derniers sont jusqu'à demain au Congrès national qui se tient à Nantes, de l'Union sociale de l'Habitat, c'est-à-dire au Congrès national des HLM. Il m'a demandé que l'on puisse se parler demain après-midi ou vendredi matin et nous sommes convenus que dès la semaine prochaine, I3F rencontrera les responsables ou les copropriétaires de cet immeuble de l'Abbé Pouchard. Je voudrais dire que j'ai dit à Monsieur le Président et à la dame qui l'accompagnait combien je comprends tout à fait et combien nous comprenions leurs réticences, mais que cette opération qui a été soutenue par l'Etat en particulier, et qui a été préparée par l'Etat, nécessitait à la demande de l'Etat un certain travail le plus discret possible. C'est la raison pour laquelle effectivement les copropriétaires n'ont dans un premier temps pas été saisis.

Je voudrais quand même dire qu'en 2011, j'ai écrit à plusieurs reprises et je dis ça pour le respect des personnes qui habitent dans ces deux immeubles, à l'ensemble des copropriétaires ou de ceux qui y habitaient, qui n'étaient pas encore des copropriétaires, mais qui étaient peut-être des locataires, qu'ils soient dans l'Association ou pas dans l'Association, pour leur faire part des différentes discussions qui étaient en cours. Et j'ai même indiqué dans une lettre qu'au final, nous pourrions aller vers la recherche d'un institutionnel pour acheter ces logements. J'ajoute que la ville, vous le savez, est carencée en matière de logements sociaux parce qu'elle ne répond pas aux 25 % de la loi SRU et que depuis que je suis maire, nous avons engagé avec l'ensemble des collègues municipaux des différents Conseils, une démarche qui vise – contrairement à ce qui est dit dans le papier – à la construction ou à l'acquisition de logements. Construction, quand naturellement nous pouvons trouver du terrain, ce qui est à Saint-Mandé assez rare.

Tant pis pour ceux qui vont s'endormir, mais je veux vous rappeler que Saint-Mandé est la deuxième ville la plus petite d'Ile-de-France avec ses 92 hectares. Et au top 4 des villes les plus denses avec Le Pré-Saint-Gervais, Levallois-Perret et notre ville voisine de Vincennes. Foncier rare, foncier cher, ce qui fait d'ailleurs la valeur des logements. Nous avons vu, à la précédente délibération, le montant que nous devons aussi passer en matière de charge foncière pour permettre la réalisation des logements. Le souci qui est exprimé par le Président et les copropriétaires, c'est naturellement de pouvoir gérer ensemble et de bonne manière, de manière intelligente, leur copropriété. Ce qui semble tout à fait sain et j'allais dire tout à fait naturel.

Je leur ai dit que nous serions à leurs côtés pour aussi défendre la gestion de cette copropriété et je peux leur assurer que I3F est un bailleur social de très haute tenue, de très grande qualité, qui avec l'aide de l'Etat et naturellement de la ville va mettre près de 8,7 millions d'euros, frais honoraires compris, pour acheter les 21 logements, ce qui fait un prix moyen d'environ 5 900 euros à peu près. On ne peut pas dire que ça soit bradé, puisque l'ensemble des autres copropriétaires ont acheté environ une moyenne de 7 000, entre 6 200 et un peu plus pour certains. Nous avons pour chaque appartement le coût de chaque appartement. Ce qu'il faut que nous travaillions, c'est la prochaine réunion avec I3F. Ils m'ont bien dit que naturellement, ils ne souhaitent pas s'imposer, ils souhaitent surtout faire en sorte que l'immeuble retrouve le lustre qui était le sien lorsqu'il a été créé par l'assurance GAN à l'époque dans les années 80, de telle façon à ce qu'il s'insère totalement dans la vie sociale de notre commune. Je disais que nous avons des difficultés de foncier. Donc, quand nous pouvons faire une opération, nous la réalisons. Et je serais prêt à parier que si on interrogeait un certain nombre des copropriétaires qui vivent dans la rue Abbé Pouchard, peu seraient capables de dire où se trouvent les logements sociaux à Saint-Mandé. Peu. Parce que justement, on fait de la qualité. On fait de la qualité et on le fait avec détermination et parce que nous essayons de répondre non seulement à la loi, puisque nous ne sommes pas contre naturellement la mixité sociale, même si nous pensons que la loi ne sera jamais appliquée parce que 25 % dans un espace qui n'existe pas, on ne pourra jamais les mettre.

C'est comme prendre le verre que vous avez là et mettre un litre d'eau. On le remplira à un moment donné et puis après ça débordera. Ça ne sera pas possible. Nous essayons de trouver toutes les solutions, ce sont les plans de mixité sociale que nous avons signés avec l'Etat, mais tout en étant très rigoureux quant à la qualité et à la force d'intervention que nous y mettons sur le plan de l'argent et sur le plan des prestations offertes. L'ensemble des

locataires qui restaient en final et qui s'étaient constitués en Association sont des personnes pour lesquelles, à l'étude de leur dossier, il a été démontré qu'elles pouvaient prétendre au logement social haute catégorie. Il n'y a pas de DALO, il n'y a pas de PLAI. C'est du PLS, du logement social supérieur qui frôle ce qu'on appelait dans le passé les PLI, les logements intermédiaires. C'est juste avant le passage d'ailleurs. C'était la construction de GAN à l'époque, c'était financé par le PLI.

I3F vient aussi comme nous tous, puisqu'on nous dit que nous sommes tous copropriétaires, au sein du Conseil ; je ne sais pas si vous l'êtes tous mes chers collègues, mais c'est dit de manière sympathique d'ailleurs, ça n'est pas un reproche, au sein de ce papier. Nous sommes attentifs à l'engagement de chacun. Nous, nous défendons au sein du Conseil la propriété et nous la défendons tellement que nous nous opposons très souvent avec nos collègues du Conseil municipal qui représentent plutôt les sensibilités de gauche et qui voudraient plus de logements sociaux, arriver partout dans la ville à 51, 52, 53, 60 % comme à Valenton, à Bonneuil, et ailleurs, où le taux de logements est très supérieur. Pas du tout. Nous, nous sommes attentifs, là où nous le pouvons et dans le plan de mixité sociale que nous avons signé avec le Préfet, nous recherchons toutes les solutions. Et la solution aujourd'hui de mettre du logement social dans les copropriétés est celle qui va tendre de plus en plus, puisque la densité urbaine fait que plus de foncier, nous serons obligés de le faire.

Je veux rassurer nos amis propriétaires du 22 rue de l'Alouette et du 3 avenue de l'Abbé Pouchard : je note que pas très loin rue du Commandant Mouchotte dans l'opération Emmerich, du terrain EDF où je rappelais tout à l'heure, il y a la clinique de santé mentale, il y a des logements sociaux et puis la très belle maison de retraite La Seigneurie, il y a 120 appartements qui sont construits. Et l'aménageur Emmerich qui est au top du top de la région parisienne nous a sollicités, vous le savez, on a passé une délibération là-dessus, pour mettre 15 logements sociaux au sein même des logements d'accession à la propriété dont le prix tourne quand même entre 9 500 et 10 000 euros du mètre carré.

L'ensemble que nous construisons à Saint-Mandé donne une force à notre ville, on essaye de répondre au mieux naturellement à la loi, de la qualité, de la propriété défendue pour que l'investissement de celles et ceux qui investissent dans la pierre ne retombe pas. Ceux qui ont pu regarder les dernières enquêtes, soit par les notaires, soit par les différents journaux récemment, il y a une constante. On nous dit que le logement repart et c'est tant mieux. A Saint-Mandé, l'augmentation est la plus forte du Val-de-Marne. A part une petite ville du Plateau Briare, elle est entre 5 et 6,7 % selon les secteurs de Saint-Mandé sur un an. Chez nos amis de Vincennes, elle n'est que de 0,8.

Vous voyez qu'il y a une augmentation et le capital des uns et des autres, parce que nous essayons de faire aussi la gestion, la qualité de vie, les écoles, les crèches et compagnie dont nous parlions tout à l'heure, participe aussi à l'élaboration d'un cadre de vie qui rentre dans le prix naturellement des logements. Nous sommes en train de réformer aussi nos voiries, nous avons un grand plan de réforme de l'ensemble de nos voiries. Ça va redonner de la qualité urbaine. Tout ça va rentrer naturellement dans le cadre de vie et dans le calcul. Ce matin, avec Philippe Le TYMEN, dans notre tournée des commerçants, trois agences nous ont dit qu'il n'y avait pas assez de biens à Saint-Mandé. On ne va pas construire des tours. Nous avons adopté un Plan Local d'Urbanisme qui vise au contraire à éviter la densification. Je rappelle même que nous avons classé près de 170 pavillons et maisons ou immeubles pour leur qualité architecturale et on ne tue pas, j'allais dire, l'atmosphère de Saint-Mandé.

Ce que nous allons faire, j'en prends l'engagement devant le Conseil et mes collègues du Conseil de la majorité, mais je le sais, je suis persuadé que nos amis de l'opposition seront aussi attentifs là-dessus, c'est que très naturellement le plus rapidement possible, dès la semaine prochaine, au retour de Nantes, les responsables de I3F rencontrent le plus vite possible les copropriétaires et établissent une charte de bon fonctionnement dont nous serons cautions pour que la peur légitime, l'inquiétude légitime de se dire : « Il y a un gros machin qui arrive et ils vont nous interdire de réparer l'ascenseur, refaire le toit, repeindre les parties communes, je crois me souvenir que les portes des parkings marchaient mal, etc. ». J'ai suggéré à plusieurs locataires ou copropriétaires de mettre des caméras vidéo puisqu'il y a visiblement quelqu'un qui se sert allègrement dans les parkings et dans les caves de la copropriété. On a eu un *car jacking*, on a eu des voitures volées, et ainsi de suite. On fait

même des trous pour aller voir ce qui se passe dans les box, pour vous dire. Donc, si ça n'est pas quelqu'un qui habite l'immeuble, je ne sais pas où il habite.

Il va falloir naturellement que tout ça, ça soit qualifié et que les diagnostics qui vont être mis en œuvre pour la vente puissent permettre d'établir un plan d'investissement à la hauteur de ce que veulent faire les copropriétaires aux côtés du nouveau propriétaire qui va devenir I3F. Je pense que c'est le schéma dans lequel on doit naturellement s'inscrire et puis ça correspond aussi à l'engagement de la ville de participer au finalement du logement social, 1,185 million euros pour ici, 1,200 pour les logements Paris Habitat. Vous voyez qu'on investit. Les quatre dernières années, on avait fait 5 millions d'euros dans une ville très compliquée. Donc, on essaye de trouver l'équilibre le plus précis possible et nous allons tout faire pour répondre aux inquiétudes bien légitimes de nos copropriétaires. Voilà ce que je souhaitais dire sur cet important dossier qui, naturellement, a fait l'objet de très nombreuses rencontres, Assemblées générales, et puis là, de ce dénouement qu'a souhaité l'Etat et sur lequel nous n'avons naturellement, c'est clair, pas dit non. Madame TOUATI.

Mme TOUATI : Merci Monsieur le Maire. Je vais reprendre vos propos. Vous avez parlé de certaines communes qui avaient 60 % de logements sociaux. Si certaines communes de l'Ile-de-France ont un tel pourcentage, il faut quand même voir la réalité concrètement, c'est parce que des communes comme Saint-Mandé étaient très déficitaires et le sont toujours en logements sociaux, suffisamment déficitaires pour qu'on ait un procès-verbal de carence avec des pénalités financières qui se sont retrouvées dans les impôts locaux de tous les Saint-Mandéens. Alors, je rappellerai quand même qu'en Ile-de-France, il y a plus de 50 % d'habitants d'Ile-de-France qui sont éligibles au logement social. Parce que, comme vous l'avez bien expliqué, il y a plusieurs catégories de logements sociaux et des logements sociaux dans un ensemble immobilier ne vont pas faire baisser le prix du mètre carré des logements qui sont en accession à la propriété.

Deux exemples à Saint-Mandé, la ZAC Sainte-Marie et puis le terrain EDF, je ne sais pas, la construction de logements sociaux pour faire baisser les prix des appartements qui seront acquis par des privés. Alors, il faut construire du logement social. Au nom des élus de gauche, on a toujours soutenu cette position. C'est une position de justice. Je reprends toujours un peu le même exemple, mais le Professeur des Ecoles marié avec une aide-soignante, comment peut-il acquérir un appartement à Saint-Mandé et il a le droit de résider à Saint-Mandé ? Il faut donc des appartements locatifs. Alors, je ne vais pas reprendre ici toute notre philosophie sur le logement social, si chaque commune s'efforçait d'appliquer les 25 %, je pense que ça serait une excellente chose en termes de mixité sociale. Mais, je voudrais revenir sur le dossier que vous nous présentez ce soir. C'est évidemment un dossier qui, pour nous, nous donne satisfaction. C'est un dossier qui est un dossier extrêmement pénible, parce que derrière une opération que je qualifierais de basse spéculation foncière, vous aviez le problème de familles, de locataires, dont une partie savait qu'ils ne pouvaient pas acheter leur logement. Et si cette opération ne s'était pas déboulée, je crois que là, on entrait dans la procédure d'expulsion en octobre des récalcitrants.

Alors, je voudrais vous rappeler Monsieur le Maire, un de vos propos. A la précédente mandature, le Président de l'association qui est présent dans la salle était venu à un Conseil municipal avec d'autres membres de son association. Vous lui aviez donné la parole, ce qui était très bien, et vous aviez à l'époque rétorqué : « Oui, mais c'est une affaire d'ordre privé entre des partenaires privés ». C'est pour nous, la délibération de ce soir, la démonstration que tout ne doit pas relever du privé et que ce qui est encourageant, que quand la puissance publique, quand les politiques s'impliquent dans ce type de dossier, eh bien on peut trouver les solutions.

Alors, dans ce dossier, je voudrais souligner l'intervention effectivement du représentant de l'Etat, vous y avez participé Monsieur le Maire, mais la mobilisation qui a été celle de la Députée de circonscription, Madame Laurence Abeille qui est présente dans la salle, et quand vous avez toute cette synergie politique, puissance publique, on arrive à trouver des solutions. Ce que je dirais, peut-être que c'est dommage que ça ne se soit pas fait plus tôt, mais ça a été long à mettre en œuvre. Nous, nous avons suivi le dossier depuis le départ et effectivement, alors il se peut qu'il y ait des Saint-Mandéens qui soient un peu surpris, c'est une série d'interventions et de réunions avec aussi bien le Préfet, la Députée Madame Abeille, le représentant de l'Association, également la conseillère du ministre de l'Economie, Madame Maeva Level. Toutes ces réunions se sont tenues dans un laps de temps très court, mais aujourd'hui, on est arrivé à une solution qui est satisfaisante.

J'espère que sur Saint-Mandé, on ne va pas s'endormir sur cette opération et qu'on va continuer, il faut faire du logement social. On sait le déficit qu'il y a, c'est aussi une règle de vie. Il ne doit pas y avoir d'un côté des ghettos de pauvres ou des ghettos délaissés, et des ghettos de riches. Ce n'est pas admissible et ça ne peut pas tenir socialement. Alors, je voudrais ici, au nom des élus de gauche, remercier tous ceux qui se sont impliqués *in fine* dans le dossier. Encore une fois, Madame Abeille et vous Monsieur le Maire qui êtes là pour nous présenter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci pour vos remerciements. *In fine*, chère Madame, j'y étais depuis le début. Puisqu'en 2012, je vous l'ai dit, j'ai écrit que la solution finale serait celle-ci si je puis m'exprimer avec ce terme. Je me suis engagé et s'il y a eu des blocages, ils ne sont pas venus de la ville de Saint-Mandé, je peux vous le dire parce qu'on aurait pu résoudre ça, il y a au moins une bonne année.

M. ALONSO : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je reviens sur les inquiétudes exprimées par le syndicat qui sont légitimes. Effectivement, on peut comprendre que cette majorité de blocages puisse inquiéter et je partage, vous allez être étonné ce soir, plutôt les propos que vous avez tenus, rassurants pour accommoder les choses, pour faire que les gens vivent bien ensemble. C'est vrai que notre ville est placée en carence et on ne peut pas l'ignorer. Il faut bien trouver des solutions et le fait qu'on récupère 21 logements, c'est important pour la ville aussi ; donc, à ce titre-là, vous avez raison de souligner la densité. La densité implique effectivement de travailler sur le déjà bâti et non pas « on ne peut plus bâtir ou très peu ». Donc, il faut bien trouver les logements là où ils sont.

Effectivement, on peut regretter que ça se soit fait au bout de six ans seulement parce que ça crée du mécontentement, mais c'est vrai, vous avez raison et je partage votre point de vue aussi sur le fait qu'à Saint-Mandé, je ne pense pas que le logement social saute particulièrement aux yeux. Je pourrais vous en donner quelques-uns, mais probablement pas tous. Oui, de ce côté-là et c'est vrai qu'on est une petite ville. Il faut bien travailler et quand on voit le nombre d'années que le dossier de l'avenue Joffre a mis pour aboutir, on voit bien qu'effectivement les choses ne sont pas simples. Il y a des gens aussi présents dans cette salle, je pense à Monsieur Ellia et à Monsieur Mahé que j'avais rencontrés, il y a quelques années de cela, après les législatives, parce que justement je n'avais pas spécialement envie de les rencontrer avant ; et juste après, c'était beaucoup mieux.

Nous avons échangé, je les avais rencontrés et c'est vrai que les copropriétaires ont raison de dire que ce sont des gens tout à fait estimables, ce sont simplement des Saint-Mandéens qui sont en location, qui voulaient rester dans leur ville. Ils se sont battus pour ça. A l'époque, j'avais fait un petit article sur mon blog où on avait titré : « Découpés, mais motivés ». Motivés, ils ont montré qu'ils l'étaient puisqu'ils n'ont pas lâché prise. Face à la BNP, ça n'était pas simple. Pour eux, c'est leur vie, c'est leur vie à Saint-Mandé, ça prouve qu'ils aiment leur ville quelque part. Effectivement, je me joins à Madame TOUATI pour vous remercier Monsieur le Maire, pour remercier l'action du Préfet aussi et naturellement Madame Abeille qui, on le sait tous, s'est aussi impliquée dans le dossier.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ALONSO de vos paroles. Je voudrais quand même reprendre une phrase de Madame TOUATI, nous ne sommes pas un ghetto de riches, Madame. Nous sommes une ville et je suis heureux que vous y viviez alors. C'est au moins sympathique d'avoir des idées et le cœur à un certain endroit et le reste ailleurs. Heureusement qu'il y a des gens qui maintiennent la ville à un certain niveau, un certain qualitatif, parce que nous aurions aussi ce que d'autres hélas vivent et pas dans les conditions les plus fortes. Nous, notre souci, c'est d'avoir un vrai parcours résidentiel où on peut se permettre d'avoir du logement très social, social, d'intégration d'urgence, et nous y travaillons et puis aussi de l'accession sociale à la propriété, le logement étudiant, etc.

Très sincèrement, l'engagement que nous avons pris avec la majorité municipale depuis 1995 a été de construire de la mixité sociale intelligente. Nous avons disséminé dans tous le territoire de Saint-Mandé pour que les Saint-Mandéens acceptent le logement social. Je rappelle lorsqu'il y a eu la loi SRU, nous avons donné à l'époque aux sénateurs et aux députés du moment une pétition qui était de l'ordre de 7 000 noms de Saint-Mandéens qui s'étaient manifestés. Compte tenu qu'à l'époque, le corps électoral était de 12 000 électeurs, vous imaginez la proportion de gens qui étaient contre le logement social. Et l'effort que nous avons fait de manière intelligente pour le positionner dans toute la ville, là où nous le pouvions, quand nous le pouvions, avec les contraintes que nous avons, et l'argent que nous mettons, c'est parce que la majorité municipale décide de le faire et non pas vous Madame.

Marc MEDINA pourrait rappeler ce que nous avons investi depuis des dizaines d'années. Nous le faisons avec intelligence et en faisant en sorte que les personnes qui vivent à l'intérieur de ces logements s'y trouvent bien et puissent trouver tous les moyens d'assurer une vie décente, parce qu'on peut faire du logement social, mais on voit quelques personnes qui vivent et qui sont venues me voir en me disant : « Je suis content d'être à Saint-Mandé, Monsieur le Maire, il va falloir que vous m'aidiez parce que le prix du bifteck n'est pas celui que j'avais avant ou de la baguette de pain, il faut aussi y penser ».

Faire du social, c'est excellent, surtout avec l'argent des autres, Madame TOUATI. En conséquence de quoi, il faut aussi qu'on équilibre les choses. C'est la raison pour laquelle on a voulu créer une économie à Saint-Mandé qui va permettre de créer de l'emploi, qui va permettre de créer aussi une fiscalité économique qui nous permettra d'assurer la solidarité ou la fraternité qui est écrite sur le fronton de l'Hôtel de Ville. Parce que pour l'assurer, je suis désolé, il faut de l'argent. Je note aussi, Monsieur MEDINA, et vous auriez pu le dire, que nous assurons près de 2 millions d'euros encore d'interventions sur le logement sans augmenter les impôts. Donc, Madame TOUATI, vous êtes mal informée.

Je vais mettre cette délibération aux voix en prenant l'engagement, je l'ai dit et je le répète, de naturellement travailler aux côtés et des locataires et des copropriétaires pour que cette copropriété retrouve la tranquillité et l'apaisement nécessaire, les travaux nécessaires et que les gens vivent bien ensemble surtout. C'est un élément nécessaire et majeur et nous en prenons l'engagement pour la semaine prochaine. Enfin, pas toutes les solutions, mais au moins de faire en sorte que les rencontres pour Monsieur le Président puissent se faire dès la semaine prochaine ; je vous ai expliqué pourquoi il y avait eu ce décalage de huit jours. Je n'avais pas fait attention qu'il y avait le Congrès national des HLM. Chaque année, je n'y fais pas attention, et je n'y vais pas parce que je n'y suis pas invité, certainement parce que Saint-Mandé est considérée comme une ville malsaine en matière de logement social.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement à l'Immobilière 3F d'une subvention communale d'un montant de 1 185 000 € au titre de la surcharge foncière pour la création de 21 logements locatifs sociaux sis 22 rue de l'Alouette / 3, rue de l'Abbé Pouchard à Saint-Mandé et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

15. Subventions ADIL

M. LE TYMEN : L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-de-Marne (ADIL 94) est une association remplissant des missions de service public, agréée par le Ministère du Logement et l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL).

Cette association assure une mission d'information et de conseil auprès des habitants et des professionnels du département du Val-de-Marne. Elle dispense une information neutre et gratuite sur toutes les questions relatives à l'habitat, notamment aux habitants de Saint-Mandé.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? J'en ai une. Est-ce que cette subvention est déductible de la loi SRU ? Non. Vous allez me vérifier ça, parce qu'on ne va pas perdre 500 euros.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser à l'ADIL du Val de Marne, une subvention de 500 € au titre de l'année 2016.

16. Demande du label APICITE

MME CROCHETON : La sauvegarde des abeilles constitue un enjeu important dans la préservation de l'écosystème. En effet, les abeilles ont un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Elles sont aujourd'hui en danger à cause de la dégradation de notre environnement.

Pour valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs, l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) a mis en place un label national « APicité ». L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs.

Chaque collectivité peut solliciter l'obtention du label. Un dossier de candidature est à déposer auprès de l'UNAF. La collectivité labellisée doit affranchir une redevance, dont le montant dépend de sa taille.

Pour Saint Mandé, cette redevance s'élève à 1 500 € par an. Toutefois, étant déjà partenaire de l'UNAF, Saint Mandé peut bénéficier, en 2016, d'une réduction exceptionnelle de 30 %. Ainsi, le montant de la redevance sera de 1 050 €.

La Ville de Saint-Mandé mène, depuis plusieurs années, des actions de sensibilisation aux fins de protection des insectes pollinisateurs.

Considérant que l'obtention de label « APICité » permettra à la Ville de valoriser l'ensemble des actions menées en faveur de la sauvegarde de l'abeille et de la biodiversité, il vous est donc demandé de présenter la candidature de la Ville à ce label.

M. LE MAIRE : Nous sommes toujours très attentifs à développer notre propos et notre travail sur les abeilles avec l'UNAF, notre partenaire. J'étais l'autre jour à Fontenay-sous-Bois, qui est une belle ville, qui est à côté de Saint-Mandé et de Vincennes. J'ai dégusté du miel de Fontenay-sous-Bois. Les apiculteurs des Vergers de l'Ilot étaient déçus parce qu'ils avaient fait une mauvaise récolte. J'étais content que les abeilles de Saint-Mandé aient produit une bonne récolte, au moins qu'elles étaient en forme dans cette ville de grande mixité. Même les abeilles réussissent, pour vous dire.

Mme TOUATI : Je suis désolée, mais nous avons une petite objection sur cette délibération. Nous sommes très sensibles à la problématique des abeilles, mais en revanche, la façon dont ce label est expliqué a nécessité qu'on pose quelques questions en Commission, parce qu'en fait on va soumettre le dossier moyennant le paiement d'une somme de 1 500 euros, légèrement diminuée, pour éventuellement obtenir un label. Il n'y a pas de certitude. Nous, nous avons proposé, à une précédente Commission de Madame CROCHETON, de voir s'il était possible d'envisager l'extension des ruches à Saint-Mandé. Ça, c'est peut-être moins visible qu'un logo ou qu'un label, mais ça nous paraît beaucoup plus utile en termes de tout ce qui est action de protection de l'environnement. On doit dire qu'on a eu un accueil, c'est Philippe LERAY qui a posé la question, et la réponse a été que Saint-Mandé n'avait pas vocation à produire du miel. Nous sommes donc réservés sur cette dépense, même si elle n'est pas d'un montant exorbitant. Nous, nous préférierions vraiment que ça soit employé pour développer les ruches.

Mme CROCHETON : J'en avais déjà parlé. La démarche que l'on fait, c'est la huitième année de récolte, prouve et vu le nombre de personnes qui étaient présentes à la récolte d'ailleurs le samedi 10 septembre, montre que c'est important de sensibiliser. Le but, c'était ça, la sensibilisation. Après, la quantité. Nous, nous avons récolté 120 kg, ce qui est beaucoup pour les six ruches. Les abeilles se portent bien. Le but, ce n'est pas de produire du miel. En plus, on n'a pas le droit de le vendre, on le donne avec grand plaisir. On a distribué d'ailleurs 144 pots le samedi 10 septembre. Le but, c'est plutôt comme j'avais déjà répondu de sensibiliser sur la biodiversité et le rôle des pollinisateurs, ce que fait aussi l'apiculteur dans les écoles d'ailleurs dans le cadre de la convention qu'on a signée avec l'UNAF depuis huit ans. Après, le montant qui est demandé ne sera payé que si la ville est labellisée. L'UNAF met à disposition des outils de communication. L'évaluation des candidatures a un coût. Il y a des personnes qui travaillent dessus. C'est un minimum aussi de participation. Je voulais juste rajouter, parce que je crois que j'en avais parlé en Commission, les thématiques qui sont abordées dans ce dossier – qu'on va remplir et qu'on va remettre pour participer à ce label – portent sur la biodiversité, sur l'abeille, mais aussi sur le développement durable que l'on met en place dans la ville et la gestion des espaces verts. C'est un tout.

M. LE MAIRE : Merci chère Florence de ces explications. Mais je pense que ça vaut le coup de continuer ce travail de sensibilisation auprès de notre jeunesse, auprès de la population, auprès d'ailleurs du personnel de Saint-Mandé. Je pense aux espaces verts qui font un gros travail et qui essaient de planter des plantes mellifères, qui participent aussi à ce que ces abeilles se sentent bien. J'ai appris aussi que le frelon asiatique arrivait et qu'il fallait y faire très attention ; j'espère qu'ils ne viendront pas agresser nos abeilles. Il va falloir avoir des réunions avec le Bois de Vincennes.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à présenter la candidature de la ville de Saint-Mandé à ce label auprès de l'UNAF comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine

SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

17. Désherbage des livres de la Médiathèque

M. WEIL : A l'instar des années précédentes et comme le permet La législation (et plus précisément le dernier arrêté relatif à l'organisation du Service de la Lecture Publique du 14 mars 1995), la médiathèque de Saint-Mandé "élague" son fonds documentaire pour valoriser les collections disponibles et offrir des ressources constamment actualisées.

Les documents sont retirés de la consultation en fonction des critères suivants :

- Mauvais état
- Contenu devenu obsolète
- Collection ancienne
- Ouvrage jamais emprunté

La vente des documents sera proposée au public les vendredi 14 et samedi 15 octobre 2016

Les documents ainsi retirés des collections seront vendus à 1 € l'unité. Certains ouvrages d'art seront vendus à 10 € l'unité.

Les documents qui n'auraient pas été vendus seront détruits en fonction des normes environnementales par un organisme spécialisé.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le désherbage de certains ouvrages de la Médiathèque permettant de les sortir du patrimoine de la ville.

18. Avenant n°9 à la convention financière avec l'association « ASM Handball »

M. BOULLE : En juin 2007, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec l'association ASM Hand Ball, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°9 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2016-2017.

M. LE MAIRE : C'est une traditionnelle convention avec laquelle on travaille avec les associations sportives et auxquelles on remet un certain nombre d'éléments de gestion commune.

M. ALONSO : Merci Monsieur le Maire. Dans le détail de l'avenant financier, il est indiqué subvention municipale 2016 + location des cars inclus, soit 75 466 euros. Ma question concerne les cars. Est-ce qu'il ne serait pas avantageux à un moment donné d'acheter un car, de faire cet investissement parce que ça revient tous les ans ? On pourrait utiliser le car, pas seulement pour le handball, mais pour d'autres sports. Ma question concerne le car. Après, je n'ai rien contre cette Association sportive.

M. LE MAIRE : Je comprends, Monsieur ALONSO. Je sais que les calculs avaient été faits dans le passé, pas hier, mais plutôt avant-hier, concernant cette capacité. Il y a le problème du garage. Il y a le problème de l'entretien, le problème du chauffeur. On rentre dans une logique assez lourde en matière de frais alors que nous avons un appel d'offres pour les écoles concernant les cars. Je crois que nous avons un appel d'offres global d'ailleurs dans lequel on puise pour fournir tel ou tel car à telle ou telle école, tel ou tel centre de loisirs, telle ou telle association sportive. Et puis, ils peuvent bénéficier aussi des minibus qu'on leur prête. Toutes les associations sportives peuvent en bénéficier, comme elles peuvent aussi bénéficier des minibus du football club qui a des minibus. Ils peuvent naturellement en profiter contre un prix de location défiant toute concurrence. Monsieur TURBAN, vous voulez poser une question.

M. TURBAN : Oui. Justement sur cet appel d'offres groupées, est-ce qu'il y a aussi le Bel âge notamment pour les sorties ?

M. LE MAIRE : Est-ce que le Bel âge est prévu dedans ? Je ne pense pas. Ce sont des éléments ponctuels pour aller à une exposition ou à un concert, c'est quatre à cinq fois par an. Alain ?

M. ASSOULINE : Oui. C'est quatre ou cinq fois par an, on ne puise pas dans cet appel d'offres. Non. Il y a des partenariats qui sont créés entre les sociétés qui nous proposent de sorties et qui elles-mêmes nous proposent un modèle global le plus souvent.

M. LE MAIRE : Voilà. La location du car est comprise dans la visite du théâtre ou de l'exposition. C'est global. Ceci dit, demain ou après-demain, on peut refaire un bilan comme on le fait à chaque appel d'offres. On remodèle les choses, on reverra tout ça. Monsieur BOULLE, je vous en prie.

M. BOULLE : Juste un élément de réponse par rapport à ça. Sur les questions de cars, il n'y en a aucune puisque sur les équipes de jeunes, on utilise soit les minibus de la ville ou pour les déplacements de l'équipe seniors, ce sont des prestataires privés chez qui on les loue. Il n'y a pas de locations de cars pour nous.

M. LE MAIRE : Une question. Pourquoi parle-t-on de cars ? Monsieur BOULLE vient de nous expliquer qu'ils prennent les minibus, mais ils ne prennent pas de cars. Pourquoi parle-t-on de cars dans la délibération ? C'est la question sous-jacente après votre intervention, Monsieur BOULLE, qui nous informe et c'est très bien, mais je ne comprends pas pourquoi on parle de cars. On regardera avec la Directrice des Sports et on vous donnera la réponse au prochain Conseil. Effectivement, il y a peut-être un mot de trop là-dessus.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°9 relatif à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'Association ASM Handball.

19. Avenant n°9 à la convention financière avec l'association « La Saint-Mandéenne »

MME SEVESTRE : En juin 2007, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec l'association la Saint-Mandéenne, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°9 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2016-2017.

Mme CARRESE : Je ne prends pas part au vote parce que je suis Vice-présidente de l'Association.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 relatif à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'Association la Saint-Mandéenne.

20. Avenant n°6 à la convention financière avec l'association « Le Football Club »

MME SEVESTRE : En mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec l'association le Football Club, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°6 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2016-2017.

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 relatif à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'Association Le Football Club.

21. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 761 € au profit de l'association « Amakal »

MME SEVESTRE : L'association saint-mandéenne AMAKAL, a sollicité de la Ville de Saint-Mandé, en date du 19 mai 2016, une subvention d'un montant de 761 euros pour la participation de cette association au second Festival international Afrika Fusion Mexique.

Le festival Afrika Fusion s'inscrit dans le cadre d'un projet socioculturel artistique solidaire qui contribue à favoriser l'accès à l'expression artistique du plus grand nombre.

La Ville de Saint-Mandé a souhaité s'associer à cet événement. Ainsi, un concert a été organisé en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Saint-Mandé le 8 juillet dernier.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 761 euros au profit de l'association Amakal.

22. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Union de Défense des Intérêts des Anciens Combattants (UDIAC) »

M. TINEL : Madame Martine DARNAULT, Présidente de l'UDIAC (Union de défense des intérêts des anciens combattants) Saint-Mandé/Vincennes, a sollicité de la commune, en date du 20 juin 2016, une subvention d'un montant de 300 euros pour l'acquisition d'un nouveau drapeau.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est pour l'achat d'un drapeau, pour le renouvellement de leur drapeau. Nous allons participer comme la ville de Vincennes.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 300 euros.

23. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « Solidarité Défense »

MME TRIMBACH : Monsieur Laurent PIETIN, Saint-Mandéen et militaire, a sollicité la commune, en date du 17 mai 2016, en vue de l'octroi d'une subvention d'un montant de 700 euros, au profit de l'association Solidarité-Défense afin de participer aux frais logistiques du Tor des Géants (course à pied de pleine nature de 330 km environ) dont 1 euro par kilomètre parcouru sera reversé à l'association. Le soutien logistique sera assuré par une personne en situation de handicap.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 700 euros au profit de l'association Solidarité Défense.

24. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le Cabinet Dumoulin
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Quenot Excogim
- Approbation de la convention relative à la programmation de séances de l'heure du conte à la médiathèque
- Adoption d'un contrat de bail entre la Ville de Saint-Mandé et Melle Laura IUNG à compter du 1er juillet 2016
- Suppression des régies de recettes et d'avances pour la Maison Pour Tous
- Approbation d'un contrat de cession d'un spectacle jeune public par la compagnie Aigle de Sable
- Approbation d'une convention d'utilisation d'une salle communale auprès de Force républicaine
- Approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "François-Xavier Demaison"
- Suppression de la régie de recettes POS
- Approbation d'une convention d'utilisation des locaux scolaires durant les études surveillées entre la ville de Saint-Mandé, l'IFAC-Etudiants ! et la direction de l'école élémentaire Paul Bert
- Approbation d'une convention d'utilisation des locaux scolaires durant les études surveillées entre la ville de Saint Mandé, l'IFAC-Etudiants ! et la direction de l'école élémentaire Emilie et Germaine Tillion
- Approbation d'une convention d'utilisation des locaux scolaires durant les études entre la ville de Saint Mandé, l'IFAC-Etudiants ! et la direction de l'école élémentaire Charles Digeon

- Portant cession d'un véhicule
- Approbation d'un contrat de location de matériel d'œuvre musicale
- Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association "Cafédiabolo"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "Voir autrement"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "Amakal"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "Atelier de recherches artistiques"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "Villaverdense"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "Théâtre de la Demi-Lune"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "La Passerelle"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "Les gens du quatre avril"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "Mape théâtre"
- Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association "Club question pour un champion"
- Approbation d'une convention de partenariat entre le Service Historique de la Défense et la ville de Saint-Mandé concernant l'exposition "Nungesser, le Hussard de la Mors"
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et Mme Elodie Chabot Sobel présidente du MAPE
- Approbation d'une convention entre la Ville de St Mandé et l'Inspection d'académie pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés

25. Questions diverses

M. LE MAIRE : Pour les questions diverses, je n'ai pas d'autres choses, sauf à vous passer la parole naturellement. Je vous passe la parole. Monsieur TURBAN, Madame TOUATI et Madame PROVINI.

M. TURBAN : J'ai deux questions. Quand est-ce que sera réunie la prochaine Commission Handicap ? Parce que vous disiez que l'établissement public devait être accessible aux handicapés. Ça serait bien d'en parler. Et le tableau panorama des avantages en nature pour les associations. Je sais, je suis un peu obsessionnel.

M. LE MAIRE : Mais non, il ne faut pas avoir d'obsessions, ça rend malade après. Il ne faut surtout pas. Madame TOUATI.

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, c'est vrai que ce n'est pas une question, c'est une observation que nous tenions à faire, même si elle renvoie à un fait qui s'est passé avant les vacances, mais ça, ce sont les problèmes de calendrier. Il s'agit de la lettre que vous avez adressée le 21 juin 2016 aux habitants de Saint-Mandé Nord. Ce sont d'ailleurs certains habitants qui nous ont informés de cette lettre parce qu'ils en avaient été choqués par la teneur.

C'est la lettre par laquelle vous les avisez de problèmes de personnes, pour partie des migrants qui s'étaient installés rue du Commandant L'Herminier. Ces personnes avaient été contraintes de partir, et il y avait eu une intervention. Alors, qu'on soit bien clair, il est effectivement de votre responsabilité et de votre devoir, on ne le conteste pas du tout, d'éviter ces campements qui s'installent. Et la ville de Paris fait la même chose. Mais il y a un vocabulaire à utiliser. Très franchement, c'est profondément choquant de parler d'opérations de nettoyage, de fripes jetées. Ce sont des personnes qui vivent dans le grand dénuement. Ce sont des personnes qui sont aussi respectables que tout un chacun, même si elles vivent

dans des conditions sanitaires déplorables. Elles ont droit à notre respect à tous. Alors, j'ai l'air un peu moralisatrice, mais ça ne me gêne pas du tout, parce que moi-même ça me choque. Je suis régulièrement au contact de populations migrantes et je vous assure que ces personnes vraiment méritent le respect. Alors, vous pouviez informer, effectivement, c'était de votre devoir, mais pas utiliser ces termes qui sont profondément dévalorisants.

M. LE MAIRE : Il y a Madame PROVINI et Monsieur LERAY. Madame PROVINI, je vous en prie.

Mme PROVINI : J'avais posé deux questions. La première, c'était le bilan financier du quotient familial. J'ai bien compris qu'on ne pouvait pas l'avoir ce soir, qu'il était trop tôt. Je voulais préciser en fait aussi la teneur de ma question. Il ne s'agissait pas forcément seulement de savoir combien de familles étaient concernées par une baisse ou par une hausse. Mais aussi au niveau des finances de la ville, les conséquences de la mise en place du quotient familial, puisqu'il avait été envisagé – en décembre 2015 si ma mémoire est bonne – que sans doute la mise en place du quotient familial permettrait une baisse du coup supporté par la ville. Moi aussi, peut-être que je suis obsessionnelle, mais justement ça permettrait peut-être de travailler sur le tarif plancher. Deuxièmement, la question, c'était aussi, puisqu'il y a des tarifs sociaux, je voulais savoir combien de familles étaient concernées par ces tarifs, par le CCAS ? Parce que le CCAS a donné les chiffres d'une étude sur les niveaux de revenus à Saint-Mandé, avec une proportion importante de la population qui vit sous le seuil de pauvreté (10 % si je ne me trompe). Et dans ce cas, est-ce que c'est une centaine de familles qui est concernée par des demandes au CCAS ? C'est ça que j'aimerais aussi savoir de manière un peu plus précise. La deuxième question, c'était suite à un incident sérieux qui est survenu à l'accueil de loisirs de l'école Paul Bert avec une seringue. Il y a eu une inquiétude des parents qui s'est exprimée via les associations de parents d'élèves et je voulais avoir des informations sur le protocole de sécurité qui est suivi par les agents des accueils de loisirs et surtout sur la formation que vous avez mise en place ou que vous envisagez de mettre en place sur ces points à destination des agents. Je vous remercie.

M. MEDINA : Pour ce qui concerne le quotient familial, je rejoindrai d'abord ce qu'a dit Anne CARRESE, c'est-à-dire qu'il est trop tôt, je pense, pour établir un bilan définitif. Ce que l'on constate d'un mois sur l'autre, ce sont des progressions certes, mais très irrégulières. Il y a des mois avec des progressions de l'ordre de 20 %, d'autres avec des progressions de l'ordre de 10 %, des recettes perçues par la ville. Je dirais que l'ordre de grandeur du supplément de recette perçu par la ville serait, j'ai bien dit serait, de l'ordre de 150 000 euros par an. C'est ce que nous avons prévu, nous sommes dans le cadre de ce qui avait été prévu. Mais encore une fois, c'est au conditionnel et je crois qu'il faut attendre une année complète pour faire un bilan définitif.

M. LE MAIRE : Anne CARRESE, voulez-vous compléter ?

Mme CARRESE : Oui. Vous savez que les accueils de loisirs sont régis par la DDCS, autrement Jeunesse et Sports, et qu'ils ont des obligations réglementaires au niveau de la sécurité. Là, j'ai sous les yeux un carnet de soins où toutes les procédures sont détaillées et où il est indiqué ce qu'on doit faire. Alors, je peux vous lire des exemples. Alerter le Samu, situation d'urgence, conduite à tenir, les soins, plaies superficielles, plaies profondes, saignements de nez, etc. Je ne vais pas vous lister tous les éléments, mais il y a quelque chose qui est très normé et qui existe. Lors de l'incident qui s'est produit, si vous voulez, le but, c'est d'aller le plus vite possible, d'apporter l'information aux parents. Je sais que les parents d'élèves demandent un écrit et l'écrit peut être fait dans un deuxième temps.

La première des choses : la procédure suivie par la Directrice à l'époque a été tout à fait conforme et correcte par rapport aux obligations si vous voulez. Elle a d'abord prévenu les parents et ensuite elle s'est rapprochée d'un médecin pour poser la question, parce qu'effectivement ça n'était pas une seringue, c'est un enfant qui a un PAI, qui est autonome et qui mesure son taux de glycémie avec une trousse. Or, cette trousse a été perdue et les enfants l'ont ramassée dans la cour, ont joué avec. Il y en a certains qui ont joué à se piquer. Il y en a qui a piqué un autre. Ça n'était pas une seringue. Il n'y avait pas de produit, il n'y avait pas de médicament. Néanmoins, il a été recommandé aux parents de se rapprocher d'un médecin pour faire une analyse. Donc, le principe de précaution a été respecté si vous voulez. C'est vrai que les parents d'élèves demandent à ce qu'il y ait une procédure commune entre le temps scolaire et le temps périscolaire, les obligations ne sont pas les mêmes puisque les ministères de tutelle ne sont pas les mêmes, mais nos agents sont régis

de façon très stricte. A cet égard, ils ont tous une formation pour faire face aux difficultés, ça fait partie de leur diplôme si vous voulez. On ne peut pas encadrer des enfants si on n'a pas cette formation.

Par ailleurs, nous avons engagé une démarche de formation d'assistant sanitaire. Certains de nos animateurs graduellement, nos ATSEM aussi, vont être formés comme assistants sanitaires. On a commencé, mais ça se fera sur plusieurs années. Ceci étant, la concertation est ouverte avec les parents d'élèves, on pourra en reparler, mais je ne peux pas entendre et laisser dire qu'il n'y a pas de procédure, ça n'est pas vrai.

Mme PROVINI : Ce n'est pas non plus ce que j'ai dit.

Mme CARRESE : Non. Je sais bien. C'est ce qui peut se dire à droite à gauche. Mais vous voyez, de toute façon, vous savez, à la DDCS à beaucoup d'égards, ils sont bien plus exigeants que l'Education Nationale. Par exemple, en particulier au niveau des taux d'encadrement. Vous savez qu'une classe de 30 enfants peut sortir, l'Education Nationale n'a rien à redire s'il y a seulement un enseignant. Pour le périscolaire, ça n'est pas du tout ça.

M. MEDINA : Pour le CCAS, Madame PROVINI, je vous communiquerai des chiffres exacts, mais en moyenne on tourne entre 150 et 170 familles. Mais je vous fournirai un tableau plus précis. Concernant les aides pour la restauration scolaire, on tourne autour de 30 familles.

M. LE MAIRE : Monsieur LERAY, allez-y, je vous en prie.

M. LERAY : Merci. Je voudrais relayer les questions de deux Saint-Mandéens qui se sont adressés à moi faute d'obtenir des réponses de la ville. Il y a deux sujets. Le premier concerne l'application du plan Vigipirate. Ce plan interdit le stationnement des véhicules à proximité des écoles, des collèges, des lycées. S'agissant de Saint-Michel de Picpus, c'est le cas qu'on m'a cité, l'entrée qui se trouve devant l'église rue Jeanne d'Arc, il n'y a pas de véhicules, il n'y a pas de problèmes. Par contre, de l'autre côté, rue Jeanne d'Arc, il y a une entrée et sortie qui fait face à la clinique psychiatrique et là, il y a des véhicules stationnés. Et donc, cette personne qui s'est adressée à moi m'a dit : « Normalement, il ne devrait pas y avoir de véhicules ». Je pose cette question. Est-ce que c'est normal ou pas qu'il y ait des véhicules stationnés ?

M. LE MAIRE : Pour l'établissement Saint-Michel de Picpus, nous avons reçu Madame VICAIRE à de nombreuses reprises. Il y a eu le déplacement d'ailleurs sur place de la Police nationale et de la Police municipale pour lui expliquer que faire sa sortie et son entrée rue Jeanne d'Arc dans l'extrême de ce qu'elle souhaite, c'est-à-dire protéger ces enfants, si on va au bout du raisonnement et qu'il y a un jour un zozo ou un barbare qui vient tirer dans le tas, il y aura une ambulance, une voiture de police et ça sera terminé. C'est un cul-de-sac. Nous lui avons conseillé de revoir son plan de telle façon à faire une sortie et une entrée, ce qu'elle refait d'ailleurs de plus en plus avenue du Général de Gaulle où il y a des caméras vidéo. Nous allons d'ailleurs proposer de mettre une caméra vidéo avec le soutien du Conseil régional d'Ile-de-France qui subventionne maintenant ce genre de démarche. Sur le plan des places de parkings, elle a fait un SAS, c'était son droit à l'intérieur, nous allons dégager une place de stationnement, celle qui est la plus proche de l'entrée. Celle-ci va être faite, mais pas les deux autres. On a tout de même un contrat, il faut que les gens puissent se garer aussi quand même. C'est un élément majeur, elles sont vraiment éloignées en plus de l'entrée. Et la deuxième question ?

M. LERAY : La deuxième question porte sur l'organisation des inscriptions au vide-grenier qui a été confié au Lions Clubs. Cette personne m'a dit qu'il y a un délai d'attente d'environ quatre heures en moyenne pour pouvoir s'inscrire au vide-grenier, que ça commence à 7 heures le matin environ jusqu'à 11 heures. Ça dure très longtemps. Cette année, comme elle avait déjà indiqué l'an dernier qu'il faudrait trouver certainement un meilleur système qui fasse perdre moins de temps aux Saint-Mandéens et que cette année, il n'y a pas eu d'amélioration, elle m'a saisi plutôt et elle a fait signer une pétition. Il y a 123 personnes qui auraient signé cette pétition, je ne l'ai pas vue, et qui ont fait part de leur mécontentement d'attendre aussi longtemps. La question finalement est double : pourquoi avoir confié la gestion de cette procédure au Lions Clubs et est-ce que vous avez des solutions pour améliorer ce processus ?

M. LE MAIRE : La question, pourquoi le Lions Clubs ? C'est parce que nous n'avons plus de Comité des Fêtes et que nous n'avons plus de bénévoles. Si vous voulez être bénévole,

Monsieur LERAY, nous vous accueillons avec joie et bonheur pour prendre cet élément qui est très lourd à organiser, et les bénévoles sont là pendant plusieurs jours avant et après.

Sur le plan de l'informatique, nous avons demandé au Lions Clubs d'essayer de se moderniser et nous avons demandé au service informatique de la ville de Saint-Mandé de faire un schéma en allant puiser de ce qui se fait ailleurs pour essayer d'organiser l'année prochaine ce genre de vide grenier. Le problème que nous avons, c'est de faire en sorte que ce soit vraiment les Saint-Mandéens qui puissent y participer et donc, il faut qu'on trouve la meilleure façon de verrouiller la venue des Saint-Mandéens avec peut-être la présentation d'une facture EDF ou de téléphone ou/et la taxe d'habitation par exemple qui permettrait comme ça d'être sûr. Le tout sur informatique, ça doit être possible.

Après, il y a le placement, je ne connais pas, je ne suis pas un très bon informaticien, il faut qu'on regarde tout ça. Quant à la pétition de Monsieur L., puisqu'il s'appelle Monsieur L., que je connais très bien, c'est comme toutes les pétitions. A Saint-Mandé, on a une habitude, c'est de vérifier les signataires. Je me rappelle de celle contre l'école Decroly, on avait découvert qu'il y avait des gens qui habitaient Boulogne qui avaient signé, qu'il y avait même des enfants de conseillers municipaux de la majorité municipale qui étaient signataires sans qu'ils ne soient au courant. Vous comprenez qu'on vérifie d'abord toutes les pétitions. Sauf que pour celle-ci, il a gommé. Il a mis le nom. Il a mis par exemple Monsieur Leray, mais sans qu'on sache si vous habitez Saint-Mandé ou pas. On y fait attention, mais ceci dit, ça n'empêche pas la modernité et d'essayer de trouver quelque chose qui permette une meilleure protection.

Pourquoi le Lions Clubs ? Parce que le Lions Clubs a une vocation humaniste et caritative et le bénéfice de ce travail que fait le Lions Clubs est reversé à des associations, à des écoles de Saint-Mandé. On pourrait leur demander à qui ils le reversent, mais chaque année le bénéfice repart dans les Associations Saint-Mandéennes. Eux ne se servent pas et comme ils ont une vocation caritative comme vous le savez, ils choisissent une association ou des associations pour reverser ce petit élément. La Commission pour le Handicap, Monsieur TURBAN, c'est en novembre après la Toussaint. La convention devrait partir, on m'a dit la semaine prochaine et sur le panorama associatif, je crois que Madame SEVESTRE a terminé. Vous pourriez peut-être dire un mot, que vous allez pouvoir le présenter bientôt.

Mme SEVESTRE : Monsieur TURBAN, vous n'étiez pas là à la dernière Commission, nous avons finalisé le dossier et comme j'avais dit, ça n'était pas facile à travailler. Nous avons remis ce dossier à Monsieur le Maire et à Monsieur le DGS. Maintenant, c'est en cours.

M. LE MAIRE : Je vais simplement vous indiquer que le dimanche 9 octobre prochain, Saint-Mandé qui est marraine auprès des Chrétiens d'Orient organise un nouveau concert, c'est le 4^{ème} concert que nous organisons au bénéfice des Chrétiens d'Orient. Ça doit être à 17 heures le dimanche 9 octobre.

Il y a aussi samedi l'hommage à un poète Saint-Mandéen reconnu au niveau national, aveugle, qui était Monsieur Robert Gaulin et qui est un homme extraordinaire, nous lui rendons hommage dans une très belle exposition et une lecture de ses poèmes samedi à 15 heures, cher Julien.

Et puis, je suppose d'autres manifestations. Et puis le Salon d'Automne naturellement demain, vous y êtes tous naturellement conviés à venir honorer celles et ceux qui exposent.

Chers collègues, je vous souhaite une belle soirée. Je voudrais offrir à Madame ABEILLE qui nous a fait le plaisir d'être parmi nous aujourd'hui le petit pot de miel de Saint-Mandé. Elle repartira ainsi avec un petit cadeau de notre belle commune.

La séance est levée à 22 h 45